

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ex CC de la Région d'Orgelet

Rapport de présentation

Partie D Fonctionnement et organisation du territoire

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le 30/06/2023

PLUi approuvé le 03/04/2024

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024

TABLE DES MATIÈRES

I. NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1. MAILLAGE

1.1. L'accès aux services	7
---------------------------------	---

2. L'OFFRE DE SANTE

2.1. L'environnement hospitalier	9
--	---

2.2. L'équipement sanitaire et social de la CCRO	9
--	---

2.2.1. Le pôle de santé orgelétain	9
------------------------------------	---

2.2.2. L'action sociale	11
-------------------------	----

3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

3.1. Les services à la petite enfance.....	13
--	----

3.1.1. Le Relais Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI) Parents	13
---	----

3.1.2. Les modes de garde	13
---------------------------	----

3.2. L'enfance.....	14
---------------------	----

3.2.1. Les équipements	14
------------------------	----

3.3. La jeunesse	15
------------------------	----

3.3.1. La scolarité	15
---------------------	----

3.3.2. Actions en direction de la jeunesse	15
--	----

4. L'OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

4.1. Des équipements et une offre culturelle limités	17
--	----

4.1.1. La Médiathèque intercommunale	17
--------------------------------------	----

4.1.2. L'école de musique	17
---------------------------	----

4.1.3. Une offre limitée compensée par l'offre lédonienne	17
---	----

4.2. Un territoire enclin aux activités sportives et de loisirs	17
---	----

4.2.1. Les équipements sportifs	17
---------------------------------	----

4.2.2. Les équipements de loisirs	19
-----------------------------------	----

4.3. Un riche tissu associatif	19
--------------------------------------	----

5. LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

5.1. Etat des lieux de la couverture numérique	21
--	----

5.1.1. Niveau de Débit	21
------------------------	----

5.1.2. Politique en faveur du déploiement du très haut débit	21
--	----

5.1.3. Offres de services mobiles	21
-----------------------------------	----

6. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

6.1. Assainissement	23
---------------------------	----

6.1.1. Assainissement collectif	23
---------------------------------	----

6.1.2. SPANC le service d'Assainissement Non Collectif	23
--	----

6.2. Adduction d'eau potable.....	25
-----------------------------------	----

6.2.1. SIVU des eaux de l'Heute la roche	26
--	----

6.2.2. SIE DE LA REGION D'ORGELET	30
-----------------------------------	----

7. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

II. MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

1. INTRODUCTION

1.1. Préambule : la prise en compte des déplacements dans un PLUi.	37
---	----

2. LES INFRASTRUCTURES

2.1. Infrastructures ferroviaires.....	37
--	----

2.2. Accès aux aéroports.	37
--------------------------------	----

2.3. Le réseau autoroutier	37
----------------------------------	----

3. RÉSEAU VIAIRE ET CIRCULATION

3.1. Une architecture routière calquée sur le relief.	39
--	----

3.1.1. Accessibilité du territoire	39
------------------------------------	----

3.1.2. Accessibilité au bourg-centre	39
--------------------------------------	----

3.1.3. Accessibilité au bourg-centre	39
--------------------------------------	----

3.2. Une circulation peu dense, une faible accidentologie.	41
---	----

3.2.1. Quelques pics de densités	41
----------------------------------	----

3.2.2. Quelques pics de densités	41
----------------------------------	----

3.2.3. Accidentalité entre 2005 et 2014	41
---	----

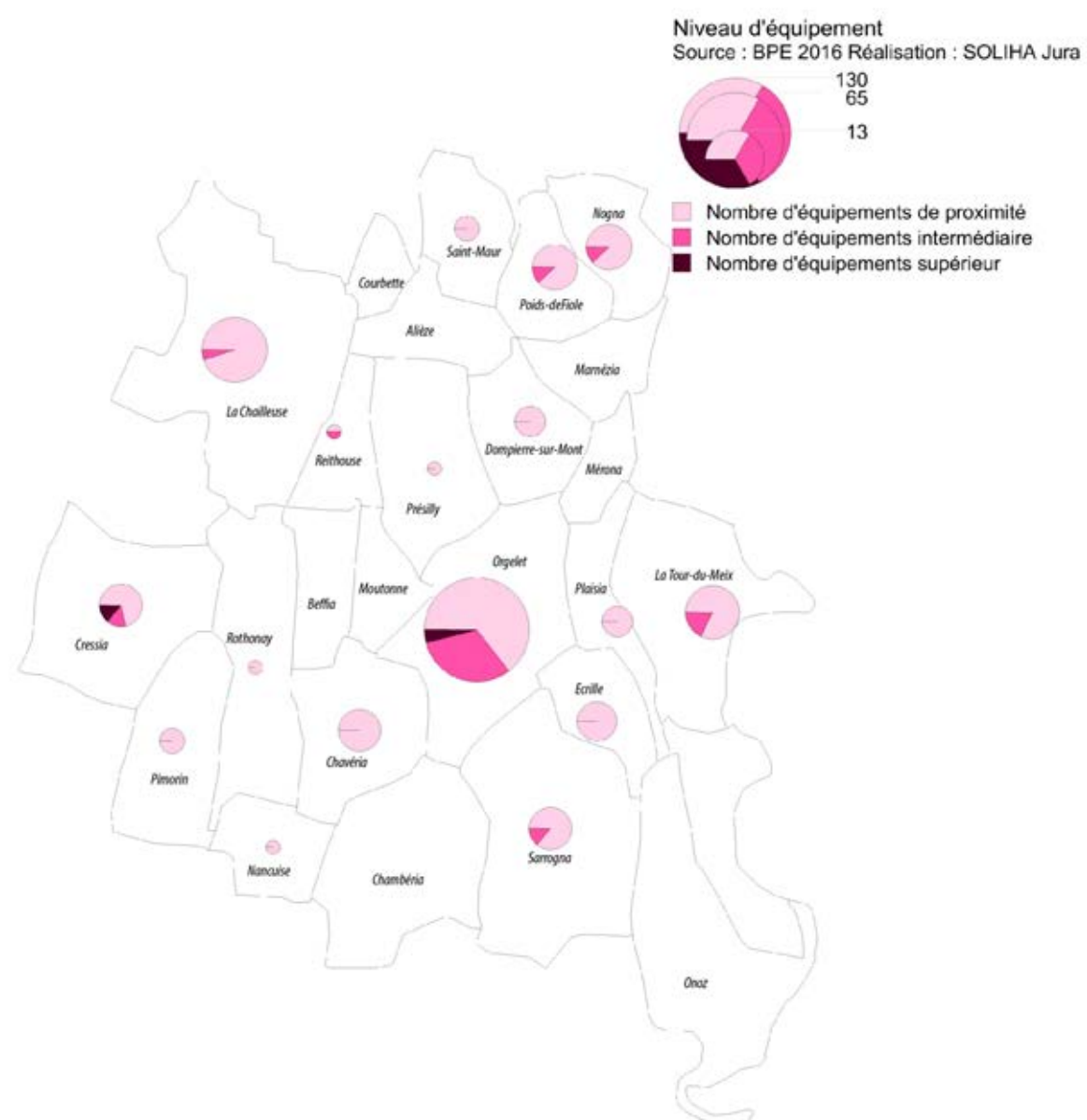
4. LES TRANSPORTS EN COMMUN

4.1. Les lignes de bus de la régie départementale des transports	43
--	----

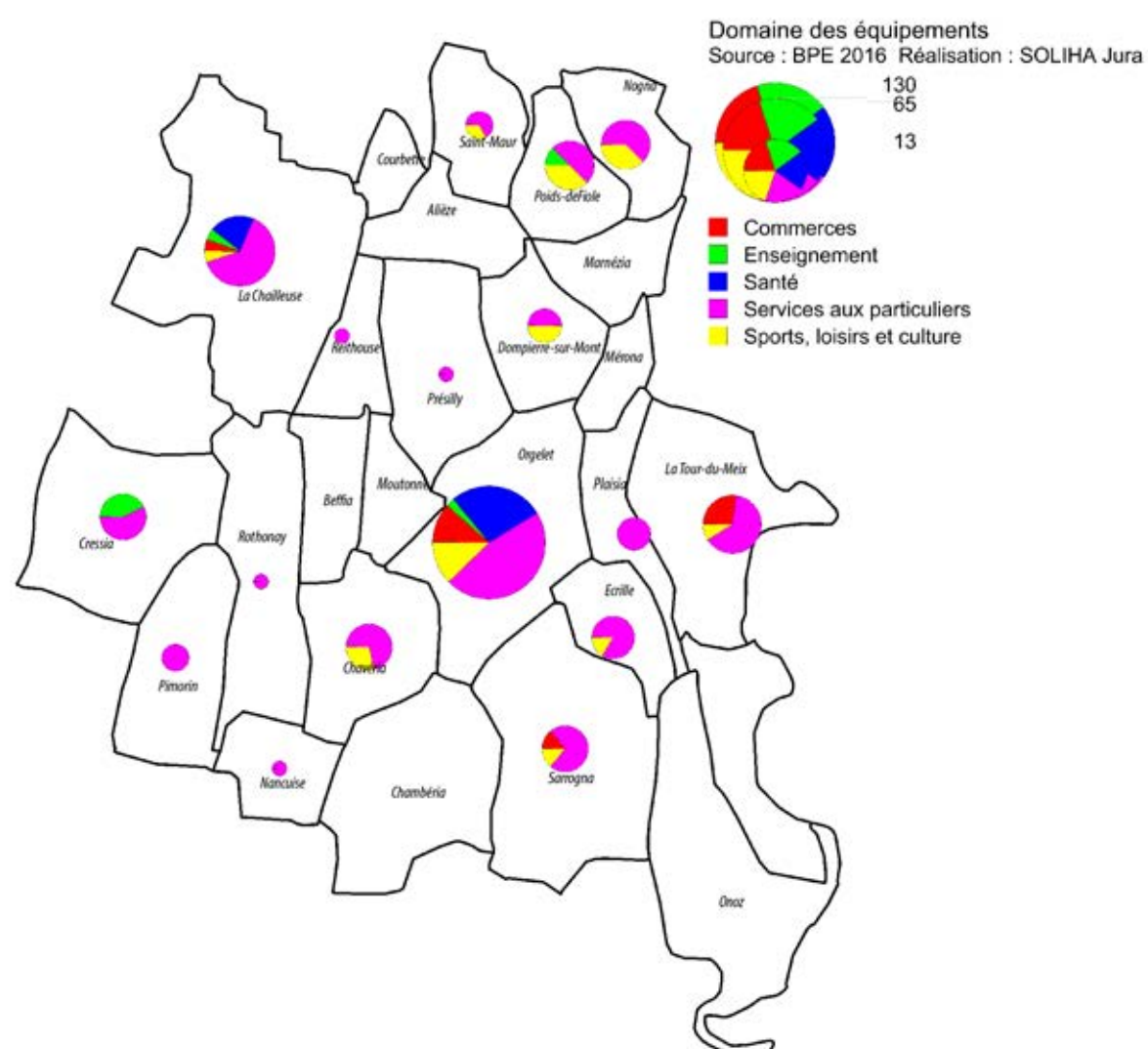
4.1.1. Ligne 801 Lons le saunier à Saint-Claude	43
---	----

4.1.2. Ligne 802 - Lons le saunier – Saint Julien	43
---	----

4.2. Le transport scolaire	43
4.3. Transport à la demande	43
5. LES MODES DOUX	
5.1. L'offre cyclable	45
5.2. Les déplacements piétons.....	45
5.2.1. La situation du bourg-centre	45
5.2.2. Les villages ruraux de la CCRO	45
5.2.3. Les liaisons Orgelet - villages proches	45
6. COVOITURAGE	
7. INTERMODALITÉ	
8. LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT	
8.1. Quelques données générales.....	47
8.1.1. Les déplacements quotidiens des français évoluent peu entre 1994 et 2008	47
8.1.2. Motifs des déplacements	47
8.2. LES MODES DE DÉPLACEMENT	49
8.2.1. Motorisation des ménages	49
8.2.2. Les « populations captives »	49
8.2.3. Les flux domicile / travail	49
9. STATIONNEMENT	
9.1. L'adéquation des capacités de stationnement (offre / demande)	53
9.1.1. Besoins en stationnement liés aux équipements publics / collectifs :	53
9.1.2. Stationnement résidentiel	55
9.2. Réglementation du stationnement	55
9.3. Capacité de mutualisation	55
9.4. Stationnement des cycles	55
9.5. Rechargement des véhicules électriques.....	55



Niveau d'équipement du territoire de la CCRO - Base Permanente des Équipements de l'INSEE 2016



Domaines des équipement du territoire de la CCRO - Base Permanente des Équipements de l'INSEE 2016

I. NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1. MAILLAGE

La Base Permanente des Équipements réalisée par l'INSEE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Pour la base 2016, 110 équipements sont retenus, qui se répartissent en trois gammes:

- Gamme de proximité (27 équipements),
- Gamme intermédiaire (36 équipements),
- Gamme supérieure (47 équipements).

Le bourg-centre d'Orgelet dispose de l'offre en équipements la plus étoffée de la CCRO et compte 78 équipements de proximité, 38 équipements intermédiaires et 5 équipements supérieurs.

Parmi les services supérieurs on retrouve notamment : Etablissement de santé de moyen séjour, Structures psychiatriques en ambulatoire, Personnes âgées : soins à domicile, Adultes handicapés : services de soins à domicile.

Outre Orgelet, Cressia dispose également

d'un équipement de niveau supérieur avec un Lycée d'enseignement général et/ou technologique (Etablissement Notre Dame de l'Annonciation).

8 communes de l'intercommunalité possède un ou plusieurs équipements de niveau intermédiaire, (vétérinaire, magasin d'équipement du foyer, collège, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin d'articles de sports et de loisirs...).

Les autres communes sont soit dotées d'équipements de niveau proximité (avec une forte présence des services aux particuliers et plus particulièrement d'artisans : menuisier, charpentier, serrurier, plâtrier, peintre, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien...) ou n'ont aucun équipement.

Le domaine des services aux particuliers domine, les équipements dédiés aux

sports, loisirs et culture concernent plus particulièrement la moitié est du territoire intercommunal (salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux).

D'après les cartes, l'équipement sur le territoire semble polarisé par Orgelet et La Chailleuse tant en effectif qu'en diversité. Cela correspond aux deux communes les plus peuplées de l'intercommunalité.

Cette situation pose donc la question des moyens et des temps de déplacements (les seules stations services sont sur Orgelet) pour y accéder sans oublier les éventuels manques dans l'offre en équipements déjà existante. En effet, seules deux communes (Orgelet et La Tour-du-Meix) possèdent des commerces alimentaires (supermarché, supérette, boulangerie, boucherie, charcuterie et épicerie) et il ne s'agit que d'une épicerie ouverte pendant la période estivale pour la Tour-du-Meix.

1.1. L'accès aux services

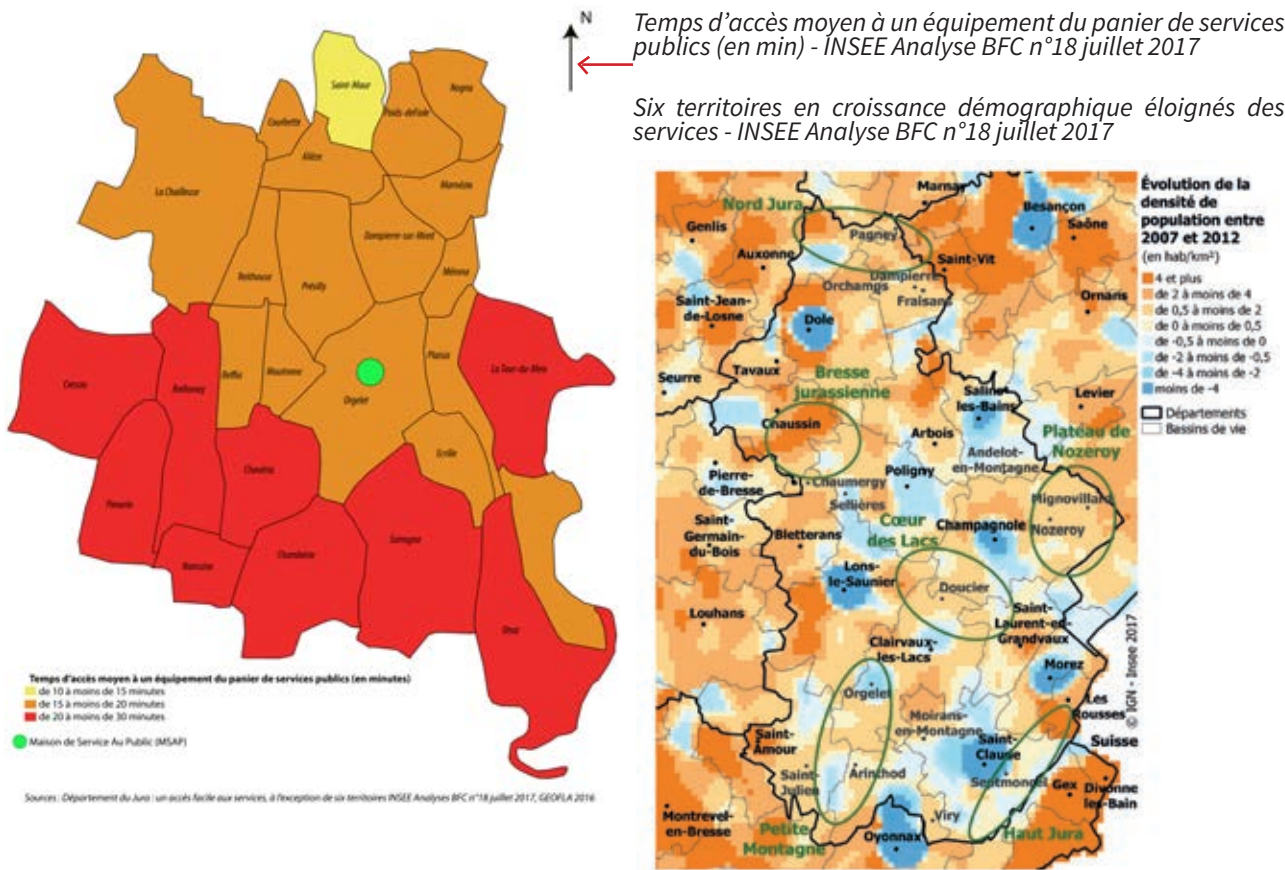
«L'accès aux équipements et aux services participe à l'égalité des citoyens et [...] constitue une condition indispensable au développement des territoires et contribue à leur attractivités et leur dynamisme.»¹

Les communes situées au sud de la CCRO sont celles pour lesquels les temps d'accès moyens à un équipement du panier de services publics sont les plus longs en raison notamment de leur éloignement physique ou du réseau de communication. La présence de la Maison de Services Au Public à Orgelet participe à pallier l'éloignement en assurant un accès pour tous à des services regroupés.

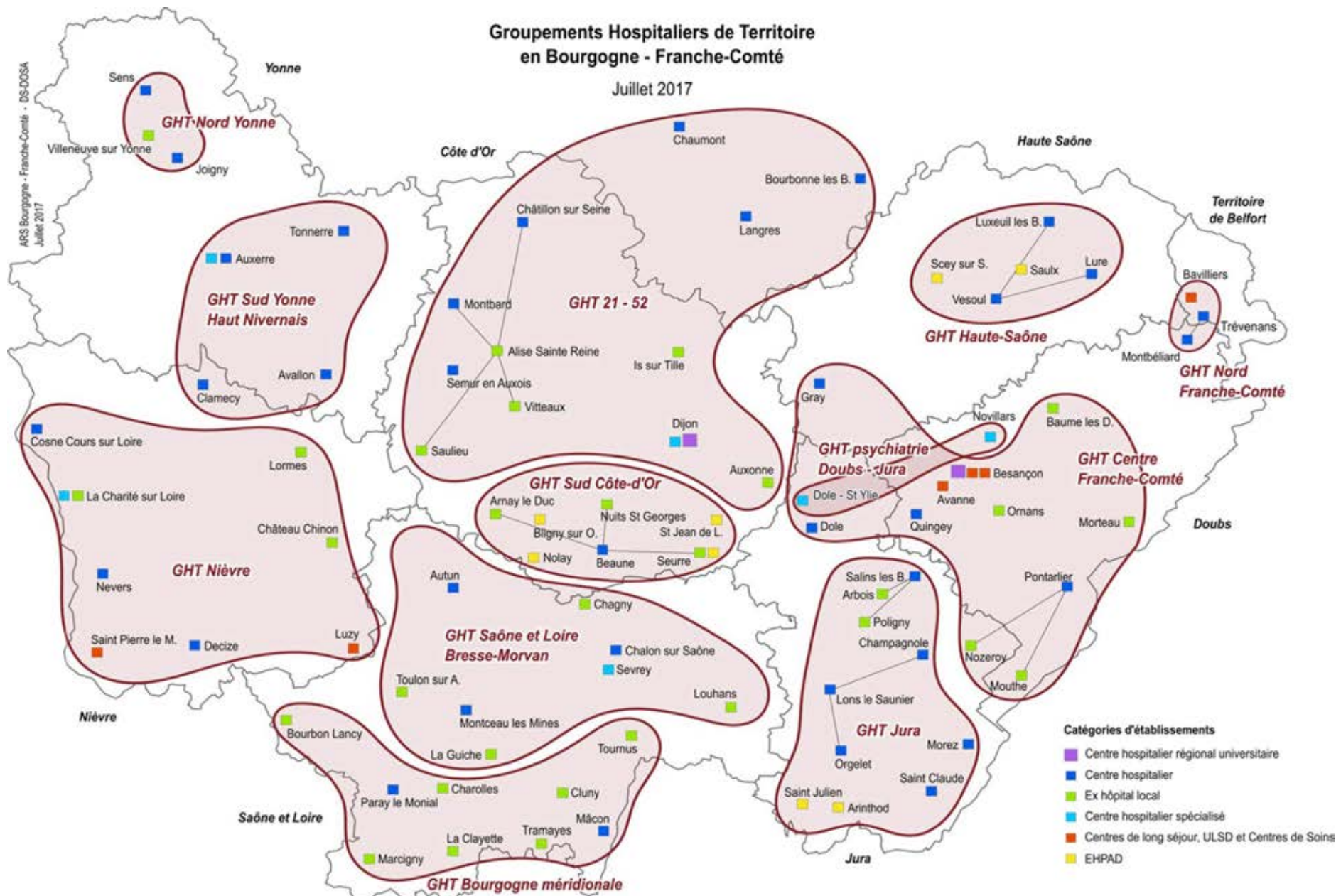
Par ailleurs, les temps d'accès moyens aux paniers services publics, services de santé de premier recours, éducation, vie courante, jeunes adultes, familles et seniors ont défini sur le département 6 territoires à enjeux. L'un de ces territoires concerne la moitié sud de la CCRO. On recense un éloignement des services de gendarmerie, des banques, des stations-services, pour les familles de la maternité, de cabinet de gynécologie-obstétriques, de pédiatrie et

de sages-femmes libérales. L'absence de lycée sur Clairvaux-les-Lacs, Arinthod et Orgelet contraint les jeunes à plus d'une demi-heure de route pour rejoindre leur établissement souvent sur Lons-le-Saunier. Parmi les services du panier seniors, les

cabinets de cardiologie sont absents du territoire tout comme les cabinets d'analyse. Pour les urgences médicales, il faut se rendre sur Lons-le-Saunier ou dans une plus grande ville selon la pathologie.

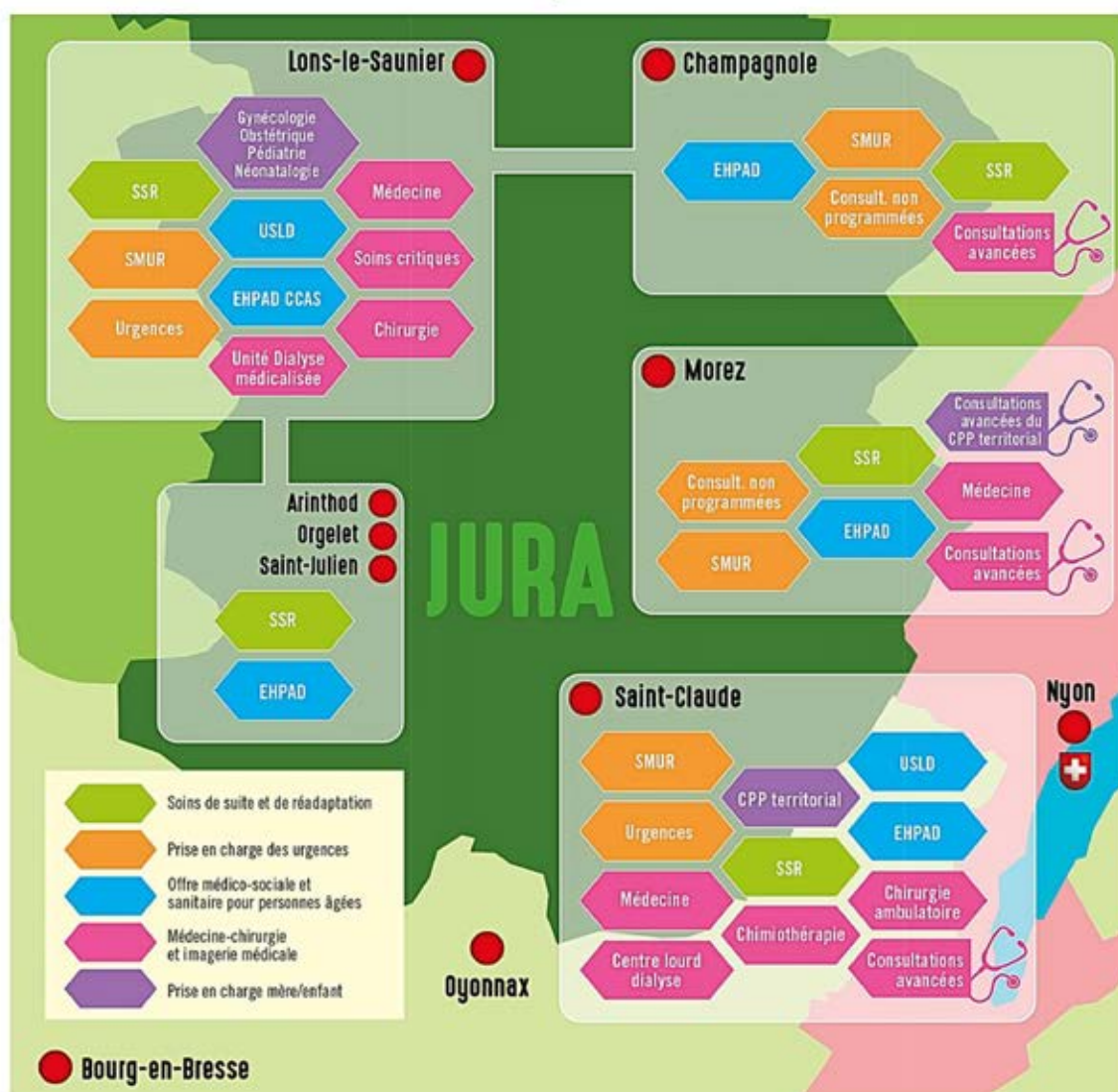


1 Temps d'accès moyen à un équipement du panier de services publics (en min) - INSEE Analyse BFC n°18 juillet 2017



GHT en Bourgogne-Franche-Comté - ARS Bourgogne-Franche-Comté

La nouvelle carte de l'offre de soins pour le territoire



CCAS : Centre communal d'action sociale
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
SMUR : Services mobiles d'urgence et de réanimation
SSR : Soins de suite et de réadaptation
USLD : Unité de soins de longue durée
CPP : Centre périnatal de proximité

Nouvelle carte de l'offre de soins pour le territoire du Sud Jura –
Dossier de presse 27/10/2017 ARS Bourgogne-Franche-Comté

2. L'OFFRE DE SANTE

2.1. L'environnement hospitalier

Conformément à la loi de modernisation du système de santé votée en 2016, 135 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont été créés à l'échelle nationale. Ces derniers font partie d'une stratégie collective médico-soignante mise en œuvre au sein d'un territoire et au service de la prise en charge des patients.

12 GHT ont été définis pour la région Bourgogne Franche-Comté dont le GHT Jura Sud qui fédère la Communauté Hospitalière de Territoire Sud Jura (Orgelet, Arinthod, Lons-le-Saunier, Saint-Julien, Champagnole et les CH de Saint-Claude et Morez), Salins-les-Bains, Poligny et Arbois.

Le 27 octobre 2017, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a présenté la nouvelle organisation des soins pour le Jura Sud. Le territoire de la Communauté de

communes de la Région d'Orgelet ne dispose pas d'hôpital mais du centre hospitalier Jura Sud Pierre Futin qui fait partie du centre hospitalier intercommunal avec Arinthod et Saint-Julien (Val Suran). Ces trois établissements offrent 208 places en EHPAD (dont 65 à Orgelet) et Orgelet est le seul à dispenser des soins de suite et réadaptation (SSR) avec une capacité de 20 lits.

Le SSR a pour objectif de d'accueillir les patients à proximité de leur lieu de vie habituel pour traitement et suivi des maladies. Ses missions sont :

- de limiter les handicaps physiques,
- de favoriser la guérison,
- de fournir une éducation pour aider à prendre en charge la santé,
- de poursuivre et surveiller les soins et les

traitements,
- de préparer le retour à domicile ou l'entrée en institution.

Ce service assure des soins actifs, prolongement des soins et des traitements après une phase aiguë médicale ou chirurgicale. Il n'est pas un service d'attente de placement.

Il assure une prise en charge médicale, fonctionnelle, psychologique, et sociale qui permettra de mettre en place un projet personnalisé.

L'offre hospitalière la plus proche de la CCRO est située sur Lons-le-Saunier : l'activité sanitaire est complète autour d'un plateau technique modernisé, et qui fonctionne en partenariat avec la clinique du Jura.

2.2. L'équipement sanitaire et social de la CCRO

2.2.1. Le pôle de santé orgelétain

L'accessibilité aux services de soins de proximité est centralisée sur la commune d'Orgelet ; la ville regroupe tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux qui exercent soit en cabinet soit au sein de la maison de santé (inaugurée en mars 2012) dans laquelle on recense en 2018 :

- 3 médecins généralistes,
- 2 infirmières pour le secteur d'Orgelet et 3 basé(e)s sur Arthenas qui viennent faire des soins à la maison de santé
- 1 diététicienne,
- 1 orthophoniste,
- 1 podologue,
- 1 sage-femme,
- 1 psychologue clinicienne psychopathologue.

Le taux d'occupation de la maison de santé est maximal et elle ne permet donc plus d'accueillir de nouveaux praticiens malgré les demandes : une extension du bâtiment est souhaitée mais la partie envisagée pour réaliser cette extension est actuellement en zone N du PLU d'Orgelet. L'élaboration du PLUi sera alors l'occasion de réfléchir pour les élus à l'éventuel changement de zone du secteur de la maison de santé.

3 masseurs kinésithérapeutes sont installés dans un cabinet de kinésithérapie balnéothérapie qui jouxte la maison de santé.

Sont également installés sur la ville 2 dentistes, 1 médecin généraliste, 2

infirmières et 2 ostéopathes.

Les habitants de la CCRO peuvent bénéficier des services de l'agence ADMR basée sur Orgelet au sein d'une Maison des Services spécifique : un S.A.D. (Services d'Aide à Domicile) et le S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers A Domicile) Le Revermont y sont réunis. Le Revermont travaille également sur le secteur d'Arinthod. Le S.A.D. et le S.S.I.A.D. sont actuellement en expérimentation pour former un S.P.A.S.A.D. (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile).

Un service ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) ADMR couvre également le secteur d'Orgelet.

Orgelet dispose également de l'unique pharmacie au niveau intercommunal.

D'après la carte sur les pôles d'attraction des médecins généralistes en 2016, on note que les consultations sur la CCRO sont polarisées par les médecins exerçant sur Orgelet : cette « consommation » médicale a d'inévitables conséquences sur la consommation générale des ménages et impactent les modes de vie des habitants. On note également le rayonnement très large des praticiens orgelétains qui dépasse les limites de la CCRO et qui est même très vaste comparé à d'autres praticiens exerçant sur le secteur sud jura.

Pour autant, certains élus évoquent des consultations médicales sur Lons-le-

Saunier ou sur d'autres villes notamment pour certaines spécialités.



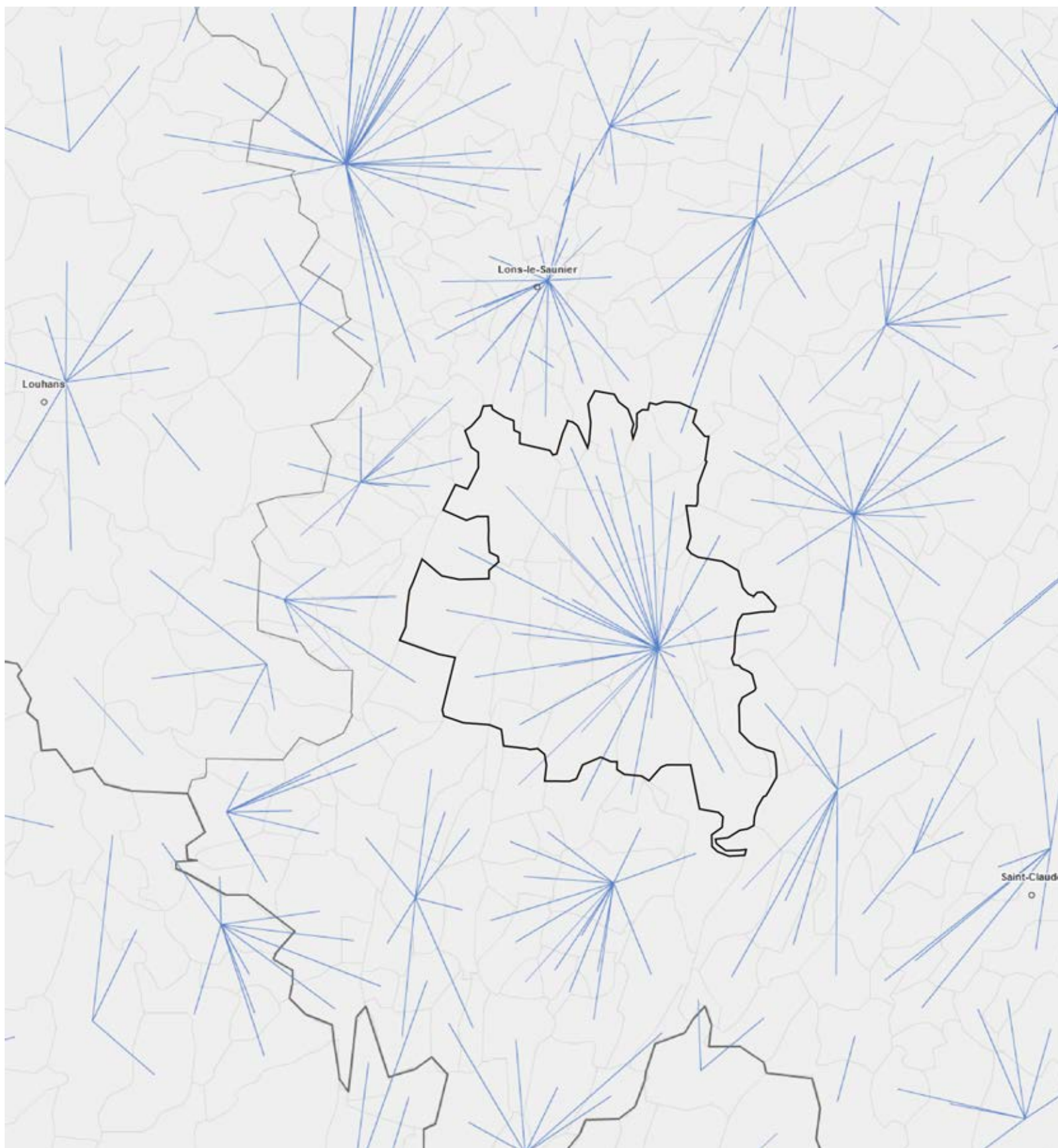
Maison de santé



Cabinet de kinésithérapie balnéothérapie



Localisation des équipements médico-sociaux sur Orgelet – SOLIHA Jura, IGN



Pôle d'attraction des médecins généralistes, 2016 - Représentation du flux majoritaire entre la commune de résidence du patient et son principal lieu de soin – Atlasanté – IGN GEOFLA

2.2.2. L'action sociale

a) Maison de Service Au Public (MSAP)

Les habitants de la CCRO bénéficient à la MSAP située dans les locaux de la CC de la présence d'un agent d'accueil / animateur qui puisse leur délivrer un premier niveau d'informations et d'accompagnement dans la réalisation de leurs démarches administratives. L'objectif est de pouvoir

faire le lien avec les administrations pour différentes démarches. Un poste informatique est mis à la disposition du public.

La MSAP accueille également des partenaires sociaux qui viennent effectuer des permanences : l'assistante sociale du

CD 39, la mission locale, CAP emploi...

Ses actions se développent avec les demandes concernant le permis de conduire, les cartes grises ou bien du conseil pour la déclaration d'impôts avec la fermeture de la Trésorerie d'Orgelet.

b) Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

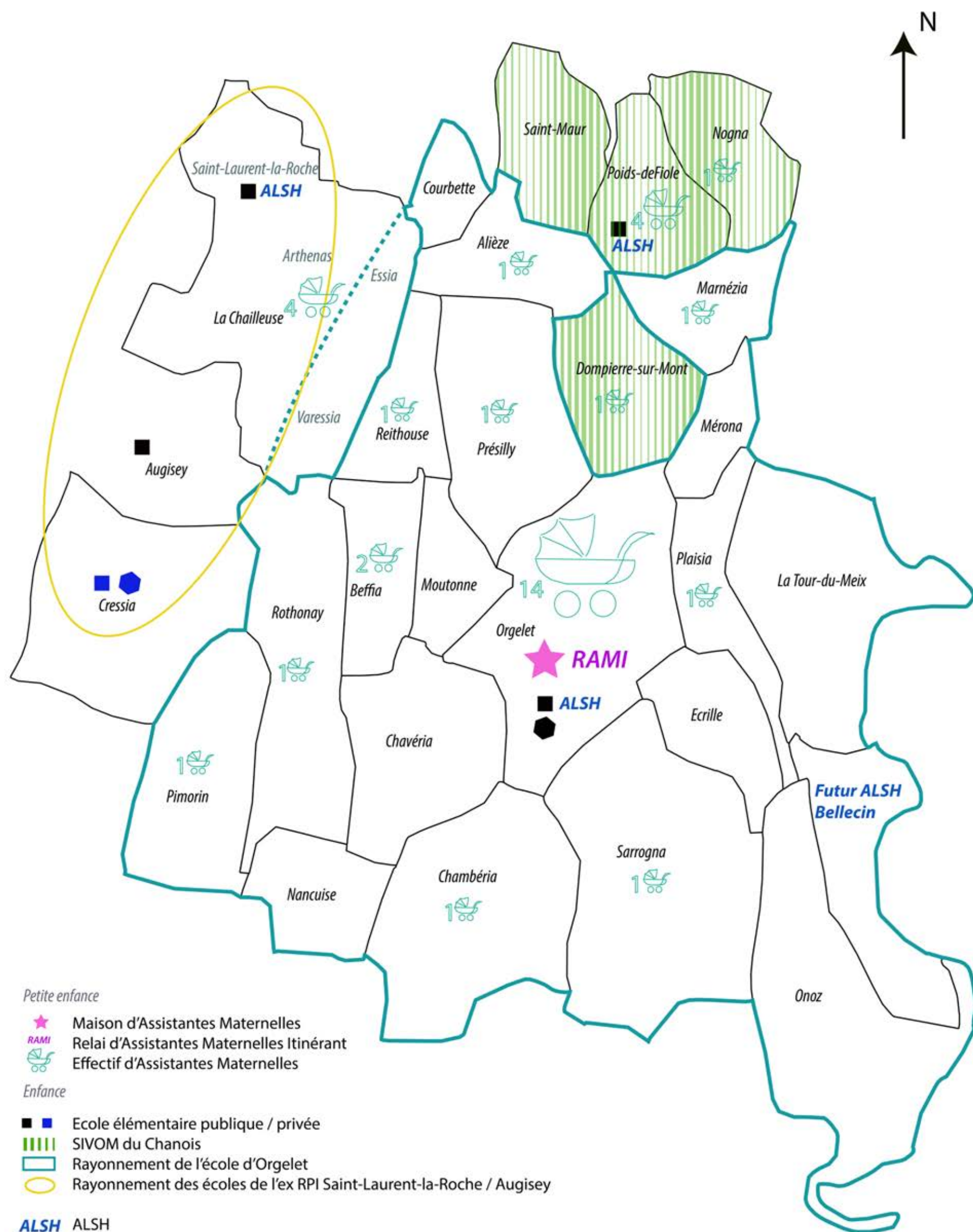
Le CIAS est un établissement public administratif intercommunal qui anime une action générale de prévention et de développement social en développant différentes activités et missions légales ou facultatives en faveur des familles en difficulté, des personnes âgées, des personnes handicapées, des publics fragiles.

Il gère notamment :

- un accueil temporaire (hébergement d'urgence jour et nuit) pour les personnes sans domicile fixe dont les locaux appartiennent à la mairie d'Orgelet (convention entre les deux acteurs) ;
- la résidence autonomie Bellevue,
- la halte répit « La rencontre d'Aloïs »,

accueil non médicalisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Les aidants sont également accueillis.

Le CIAS organise aussi plusieurs manifestations en direction des aînés du territoire : voyage, conférences,...



Localisation des équipements liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse – SOLIHA Jura, CCRO, RAMI, Projet éducatif territorial de la CCRO, Geofla 2016

3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

3.1. Les services à la petite enfance

3.1.1. Le Relais Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI) Parents

La CCRO dispose d'un RAMI depuis février 2010, géré via une convention par la Mutualité Française Jura. Ses locaux sont accueillis au sein de la communauté de communes.

Il s'agit d'un lieu d'information pour les assistantes maternelles (renseignements administratifs, lieu de professionnalisation, informations sur la réglementation, lieu de convivialité) et pour les parents (conseils dans la recherche d'un mode de garde, aides administratives liées à l'emploi, lieu de soutien à la parentalité).

Le RAMI met à disposition des professionnels comme des parents un service de location de matériel de puériculture et de prêt de jeux, ainsi que de la documentation sur le thème de l'enfance.

Pour les enfants, le RAMI constitue un lieu d'éveil et de socialisation, de rencontre et d'expérimentation (éveil musical, arts plastiques, expression corporelle, contes, marionnettes...)

La CCRO met à la disposition dans le cadre d'une mutualisation avec l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'Orgelet, les salles d'activités de ce centre pour les

accueils collectifs hebdomadaires ainsi que la salle de formation de la CC pendant les vacances.

Certains temps de jeux sont délocalisés à Poids-de-Fiole, Saint-Maur, Reithouse, Rothonay, et depuis septembre 2016 à La Chailleuse (précisément à Saint-Laurent-la-Roche).

3.1.2. Les modes de garde

a) Les assistantes maternelles

En février 2018, 46 assistantes maternelles étaient recensées sur le territoire intercommunal dont 38 en activité (14 sur Orgelet). La capacité d'accueil sur le territoire est de 139 places.

Les agréments vont de 2 à 5 places (donnés par la PMI), certaines acceptant l'accueil périscolaire, l'accueil à temps partiel, l'accueil en horaires atypiques, l'accueil d'urgence ou sont prêtes à accueillir des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique.

Au 01/06/2016, un rapport établi par la CAF faisait état de 19 places disponibles chez les assistantes ce qui ne permet pas de couvrir aisément les demandes d'accueil sur le territoire : en effet, la corrélation entre l'offre et la demande n'est pas toujours bonne compte tenu des communes de résidence des parents qui connaissent des difficultés pour trouver une assistante maternelle qui puisse accueillir leur enfant (problème d'âge, d'enfant scolarisé) ou qui ne nécessite pas un détour sur le trajet domicile-travail. Ce recensement indiquait

que 23% des assistantes maternelles étaient âgées de plus de 55 ans ce qui va impliquer des difficultés dans les années à venir concernant ce mode de garde si de nouvelles assistantes ne s'installent pas.

b) La Maison d'Assistants Maternelles

Depuis le 1^{er} semestre 2012, une MAM s'est créée sur Orgelet (6 rue du colonel Varroz). Elle réunit 3 assistantes maternelles. Chacune dispose d'un agrément pour 4 enfants.

c) Une pénurie d'offres de gardes des jeunes enfants

La CAF a présenté le 6 juillet 2016 une étude montrant aux élus du territoire l'insuffisance au niveau de l'accueil collectif pour la petite enfance.

Une enquête petite enfance réalisée auprès des parents a permis de mettre en évidence la volonté d'un nouveau mode de garde

collectif sur le territoire intercommunal. La création de structure est en cours de réflexion avec une localisation sur Poids-de-Fiole (crèche de 12-15 places sur le site de l'école) et une crèche de 20 places sur Orgelet avec l'objectif de travailler avec les entreprises (le site d'implantation n'a pas encore été fixé).

3.2. L'enfance

La CCRO détient une compétence en matière « scolaire et périscolaire » qui tient une place importante puisqu'elle concerne plus de 60% du budget de l'intercommunalité. La CCRO a approuvé un Projet Educatif Territorial pour la période 2016-2019 par délibération en date du 6.07.2016.

3.2.1. Les équipements

a) Les écoles

Le territoire de la CCRO compte trois groupes scolaires :

- Maternelle publique d'Orgelet : PS à la GS,
- Primaire publique Pierre BRANTUS d'Orgelet : CP au CM2,
- Ecole publique élémentaire du Chanois à Poids de Fiole (PS au CM2) : l'ouverture d'une classe passerelle est en réflexion,
- Ecole publique de la Chailleuse (Saint-Laurent-la Roche) : PS au CP. Cette école fonctionnait auparavant en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec l'école d'Augisey (CE1 au CM2) pour Cressia et Arthenas également. Suite à la création de la commune nouvelle, une convention a été signée avec la CC Porte du Jura afin de préserver le fonctionnement de ces deux écoles même sans RPI. Les sites d'Orgelet et de Poids-de-Fiole fonctionnent en RPI.

b) Les accueils périscolaires et extrascolaires

A chaque groupe scolaire est associé un accueil périscolaire et extrascolaire géré par la CCRO (Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH). Les sites de Poids-de-Fiole et de la Chailleuse fonctionnent uniquement en périscolaire, pour les périodes extrascolaires, un accueil est proposé sur le site d'Orgelet (un bus est prévu le mercredi depuis l'école de Poids-de-Fiole et de la Chailleuse). Les sites proposent un service de repas du midi (cantine, uniquement sur Orgelet le mercredi) mais pas de service de garderie (il s'agit d'un accueil de loisirs, ce sont les animateurs qui prennent en charge les enfants et non des ATSEM¹).

Le fonctionnement de chaque accueil de loisirs est défini par un Projet Pédagogique et un règlement intérieur qui encadre toutes les activités du centre.

Les élus de la CC ont délibéré pour développer les ALSH d'Orgelet et de Poids de Fiole (situé auparavant dans l'école comme à la Chailleuse) afin de faire face à l'augmentation croissante des enfants sur ces structures notamment pendant la pause méridienne.

En effet, sur le groupe scolaire d'Orgelet, il n'existe plus de transports scolaires le midi et l'éloignement des communes engendre alors une fréquentation importante de l'ASLH. Sur Poids-de-Fiole, les élus

Nombre de d'élèves/ de classes – Source : education.gouv.fr / Projet de territoire diagnostic

	Orgelet	Poids-de-Fiole	La Chailleuse
Nombre d'élèves	124 + 226 = 350	122	41
Nombre de classes	5 classes en maternelles et 10 en primaire	5 classes	2 classes



École Pierre BRANTUS



École du Chanois

anticipent un éventuel arrêt du transport scolaire les midis.

Les travaux d'extension des deux ALSH ont débuté à l'été 2017 et sont terminés depuis novembre 2017 pour Poids-de-Fiole (d'ici juin 2018 pour Orgelet).

Extraits du site de la CCRO :

« L'ALSH d'Orgelet est le plus gros centre d'accueil de loisirs du Département du Jura. L'enjeu de cette extension est de créer un pôle petite enfance et ainsi permettre aux petits (jusqu'au CP) de bénéficier d'un espace qui leur sera dédié avec une salle de restauration, des salles d'activités et notamment une salle pour les temps calmes et une grande salle de motricité. Elle sera mutualisée avec les enseignants de l'école maternelle et le Relais des Assistantes Maternelles Itinérant pour lequel un bureau sera également créé.

Il sera accessible directement de l'extérieur permettant ainsi à son animatrice, aux assistantes maternelles et aux parents de disposer d'un lieu d'accueil privilégié à proximité des salles d'activités de l'ASLH et de l'utiliser pour des temps de jeux. Les futurs écoliers du groupe scolaire d'Orgelet seront ainsi déjà familiarisés avec les locaux ce qui rendra leur adaptation, lors de leur première rentrée scolaire, plus facile. D'autre part, l'enjeu est également de permettre la programmation de la majorité des activités

périscolaires sur le site de l'ALSH et ainsi réduire les déplacements réguliers des enfants vers des salles extérieures (salle polyvalente, de la Grenette) aujourd'hui mise à disposition gratuitement par la commune d'Orgelet et qui permettent de proposer des activités par petits groupes adaptées à chaque âge.»

Concernant l'ALSH de Poids-de-Fiole, il s'agit d'une extension adossée aux bâtiments existants qui accueille une salle de restauration, un bureau pour la Directrice accessible depuis l'extérieur pour faciliter l'accueil des parents, deux salles d'activités dont une pour les temps calmes permettant ainsi aux enfants de se retrouver par petits groupes pour bénéficier d'activités adaptées à leurs âges dans des conditions optimales. Les cuisines ont été réaménagées.

S'agissant du site de la Chailleuse, le taux de fréquentation en termes d'accueil des locaux de l'ALSH est à son maximum et pose une problématique quant au devenir du site. La question du maintien du transport scolaire le midi et donc du possible accroissement de fréquentation sur la pause méridienne pose la réflexion pour les élus et l'inspection d'académie sur l'avenir du site.

¹ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

3.3. La jeunesse

3.3.1. La scolarité

a) Le collège Michel Brézillon

La très grande majorité des élèves du territoire sont scolarisés au collège d’Orgelet, qui occupe l’ancien couvent des Bernardines datant du début du XVIII^{ème} siècle, situé dans la partie ancienne du bourg. Le collège constitue l’établissement de secteur pour les écoles d’Orgelet et de Poids-de-Fiole mais certains élèves viennent également de Cressia ou d’Augisey par exemple. L’établissement comptait 221 élèves à la rentrée 2017 répartis sur 10 classes. Une baisse des effectifs est notée mais cette situation est généralisable à l’ensemble des collèges jurassiens. L’ouverture d’une classe

ULIS¹ est prévue à la rentrée 2018.

Seuls l’anglais LV1 et l’allemand en LV2 sont dispensés. Cela peut entraîner des demandes de dérogations pour une scolarisation sur les collèges lédoniens. Les demandes de dérogation sont également plus nombreuses pour les communes situées au nord du territoire et rattachés à l’école de Poids-de-Fiole (rapprochement du lieu de travail des parents).

1 Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire

b) L’enseignement supérieur

Les élèves se rendent principalement dans les lycées publics de Lons-le-Saunier (enseignement général ou professionnel) ou bien celui de Montmorot :

- Lycée d’enseignement général Jean Michel,
- Lycée agricole Edgar Faure à Montmorot et sa succursale à Mancy (Lons),
- Lycée professionnel du bâtiment Le Corbusier.

La ville de Lons compte quelques établissements d’enseignement supérieur : ESPE¹, EMC Jura, institut de formation aux soins infirmiers de la Croix Rouge, antenne universitaire qui délivre la licence « Gestion des déchets »...

Les universités les plus proches se situent à Besançon, Dijon, Bourg-en-Bresse et Lyon.

1 École Supérieure du Professorat et de l’Éducation

c) L’enseignement privé

Cressia dispose sur son territoire d’un établissement privé confessionnel catholique réservé aux filles et hors contrat avec l’Éducation Nationale : la cité scolaire Notre Dame de l’Annonciation qui accueille les élèves du CP au baccalauréat.

Les élèves scolarisés ne viennent pas uniquement du Jura (Suisse par exemple).

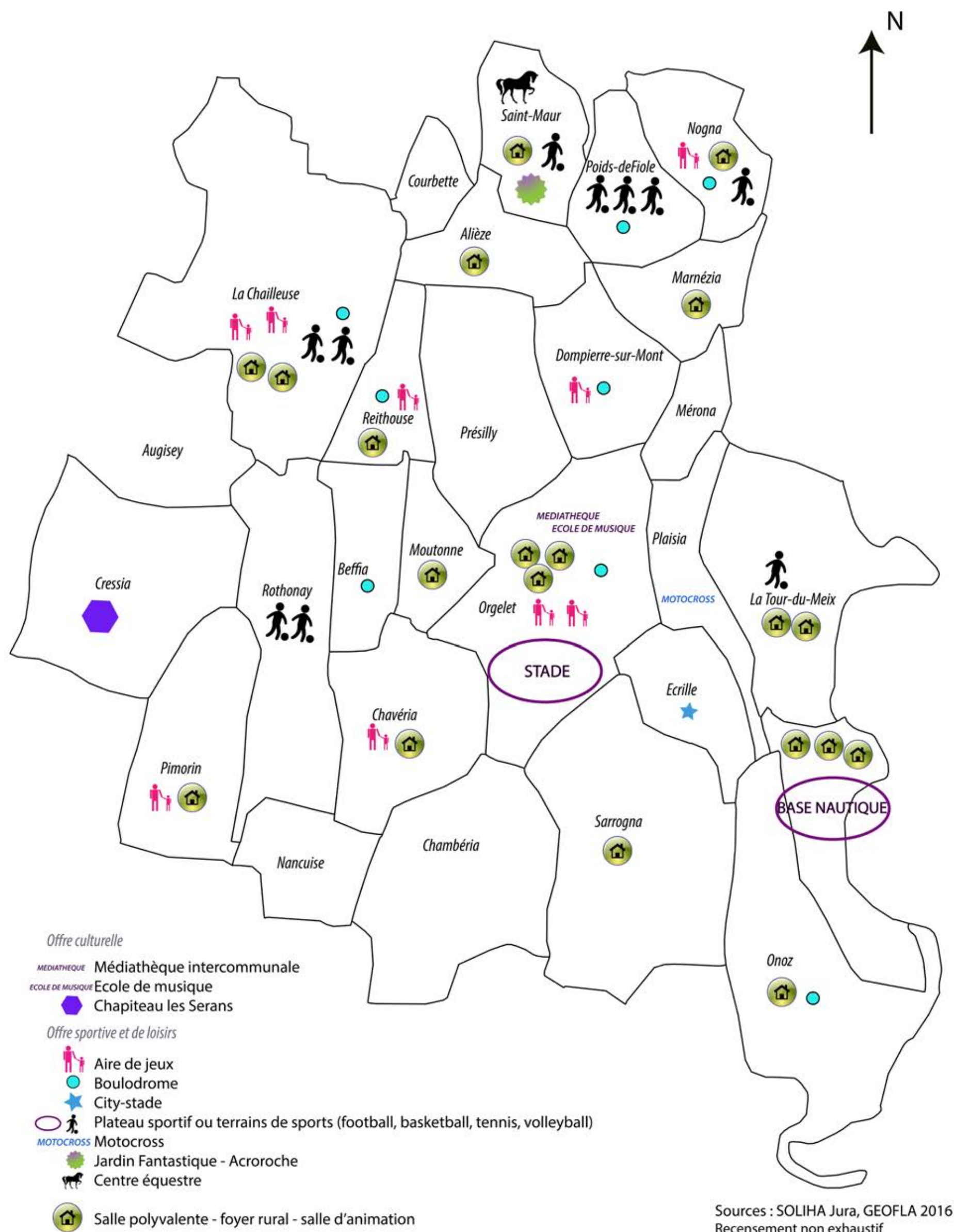
3.3.2. Actions en direction de la jeunesse

Le projet de territoire prévoyait dans ses actions la mise en place et le développement d’une politique en direction des jeunes (12-17 ans). Avant la mise en place du secteur jeunes aux vacances de la Toussaint en 2016, il n’existait pas d’activités pour cette tranche d’âge hormis Bellecin géré par la Régie Départementale et qui ne dure que trois semaines en juillet (trois stages d’une semaine pour les jeunes du territoire), la CCRO faisant partie des financeurs. La CC

vient de reprendre ce qui pourra s’appeler l’ALSH Bellecin.

La CCRO a également créé un secteur jeunes, uniquement en extrascolaire, pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans (11 ans pour ceux au collège). La salle Candide Buffet est mise à disposition par la commune d’Orgelet pour accueillir certaines activités. Pour chaque période de vacances scolaires, l’équipe d’animation propose des activités

en demi-journée l’après-midi, une à deux journées en fonction des opportunités et une demi-journée suivie d’une veillée. Des camps d’été sont proposés en juillet (séjour vacances) aux 8-12 ans et 12-17 ans.



Localisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs – SOLIHA Jura, GEOFLA 2016

4. L'OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

4.1. Des équipements et une offre culturelle limités

4.1.1. La Médiathèque intercommunale

La médiathèque est située au sein du collège d'Orgelet, dans l'ancienne chapelle du couvent des Bernardines. L'espace de 350 m² est mutualisé avec le Centre de Documentation et d'Information (CDI) du collège. En sus des salles ouvertes à tous (salle enfant, de lecture, d'accès à internet...), une salle est réservée aux collégiens.

Les visites de terrain ont permises de recenser quelques armoires à livres, micro-bibliothèques permettant d'échanger des ouvrages entre habitants et de donner une 2^{ème} vie aux ouvrages.

4.1.2. L'école de musique

L'école de musique est gérée par l'association Musique et Art en Pays d'Orgelet (MAPO). L'Espace Marie Candide Buffet est mis à disposition gratuitement et l'association fonctionne grâce aux subventions de la CCRO et du Conseil Départemental.



Médiathèque à Orgelet



Point bibliothèque à Rothornay

4.1.3. Une offre limitée compensée par l'offre lédonienne

Si aucune politique culturelle n'est définie à l'échelle du territoire, aucune demande particulière ne semble émaner de la part des habitants.

On recense toutefois aux Serans à Cressia un chapiteau de cirque dans lequel sont proposés du printemps à l'automne des spectacles et concerts. Les Baladins du Château à Présilly organisent également chaque année des animations culturelles sur site.

Les habitants de la CCRO peuvent profiter à proximité des équipements culturels basés à Lons-le-Saunier :

- Centre culturel communautaire des Cordeliers : médiathèque, bibliothèque et cinéma,
- Cinéma Mégarama,
- Théâtre,
- Conservatoire de musique et de danse,
- Musées (Beaux-Arts, Archéologie).

4.2. Un territoire enclin aux activités sportives et de loisirs

4.2.1. Les équipements sportifs

Les équipements sportifs les plus importants de la CCRO sont localisés sur la commune d'Orgelet. Le stade situé en bordure de la RD2 permet la pratique de nombreux sports avec ses deux terrains de football (avec vestiaires), un terrain de handball, un de tennis, et une piste d'athlétisme. Il est également équipé d'un skatepark.

Un espace de boudodrome se situe au-dessus de l'aire pour les camping-cars.

La salle polyvalente d'Orgelet constitue une salle de sports et un centre de remise en forme : elle se compose d'une grande salle et d'une salle de réunion et accueille notamment les associations comme le foyer rural pour des sessions de pilates, de qi gong, de danse...

Les deux autres salles de la Grenette (capacité 240 personnes avec présence d'un bloc cuisine) et l'espace Marie Candide Buffet (capacité 70 personnes) sont également utilisées pour des activités sportives mais elles ne sont pas spécifiquement équipées pour cela.

Située sur la commune d'Orgelet, la base nautique de Bellecin est localisée sur la rive droite du lac de Vouglans, à 8 km du centre-bourg d'Orgelet. Il s'agit d'un centre de sports et de loisirs accessibles aussi bien pour les sportifs professionnels (centre de préparation olympique de l'équipe France

d'Aviron) que pour des scolaires (classes vertes, camps d'été, agrément jeunesse et sports, Agrément Éducation Nationale) ou bien des particuliers (colloques, fêtes de famille, stages...).

Les activités ont lieu à la journée ou en séjours.

La base se compose entre autre d'un dojo/salle de musculation, d'un gymnase / salle d'escalade, d'une piscine, de plusieurs terrains de sports, de gîtes, de chalets et d'une base nautique.

Le site appartient au Conseil Départemental et à la commune d'Orgelet mais il est géré uniquement par la Régie Départementale de Chalain.

Le manque d'équipements parfois reprochés par certains habitants sur Orgelet même doit être relativisé compte tenu de l'offre sur Bellecin mais certains jugent qu'ils sont trop éloignés et que les équipements doivent être accessibles sur le bourg lui-même.

Un seul city-stade est recensé. Installé il y a 5 ans sur la commune d'Ecrille, il constitue un lieu de rencontre pour tous les habitants et touristes puisqu'il s'agit du lieu de départ des sentiers de randonnée. La Tour-du-Meix souhaiterait en installer un.

Le niveau d'équipements dépend entre autre des politiques communales ou

intercommunales, du dynamisme démographique (les demandes des ménages varient fonction des tranches d'âges) et des exigences des associations accueillies.

Peu de communes de la CCRO possèdent des plateaux sportifs ou terrains de sports (football en général mais aussi terrains de basket, de tennis ou de volley-ball), certains terrains sont mutualisés pour plusieurs communes comme par exemple celui de Saint-Maur. De même que l'état de ces équipements diffère en fonction du niveau d'utilisation (présence de clubs).

Quelques boudodromes ou terrains de pétanque participent à la vie des villages comme lieux de rencontre. Sarrognia souhaite en créer un derrière la mairie et Orgelet au niveau du stade.

Le sport deux roues motorisés ou non est recensé à cheval sur les territoires communaux de Plaisia et d'Orgelet avec un terrain de motocross géré par l'association Moto Club des Geais. Ce terrain n'est pas ouvert actuellement car le site n'a pas été homologué par la Commission préfectorale qui doit passer pour pouvoir reprendre l'activité. Il existe également un circuit de BMX Trail à Sarrognia (La Villette).

On recense enfin un centre équestre à Saint-Maur : les écuries du Pré Guerrier.



Vues sur la salle polyvalente et la salle de la Grenette à Orgelet, sur la salle des fêtes de la Tour-du-Meix



Vues sur le centre équestre de Saint-Maur et le stade d'Orgelet



Vues sur l'aire de détente de Poids-de- Fiole, de La Chailleuse (Arthenas) et sur le chapiteau de Cressia



Vues sur la base de Bellecin



Vues sur le city-stade d'Ecrille, le boulodrome et aire de jeux de Dompierre-sur-Mont, l'aire de jeux de Nogna

4.2.2. Les équipements de loisirs

Les salles polyvalentes, d’animations, des fêtes et foyers ruraux sont bien réparties sur le territoire : ces salles ont en général une bonne capacité ce qui leur permet d’accueillir habitants et extérieurs pour des manifestations. Pour les communes qui n’en sont pas dotées, les salles du conseil municipal peuvent parfois être utilisées.

La plus grande salle est celle de la Grenette à Orgelet avec 240 places (toutes les salles du bourg-centre connaissent une très forte fréquentation) et Poids-de-Fiole en souhaiterait une d’une capacité de 200 places mais sa localisation reste à trouver. Ces équipements ne sont pas tous situés à proximité des villages en raison des éventuelles nuisances sonores mais l’éloignement peut également se révéler problématique (liaisons piétonnes ou bien bâtiment à sécuriser).

Outre les salles, un équipement de loisirs est particulièrement répandu sur les communes de la CCRO : il s’agit des aires de jeux. Pour les plus jeunes et les parents, ces équipements sont très demandés et les aires sont plus ou moins équipées (toboggans, balançoires...) et de tailles variées (Dompierre-sur-Mont et Nogna en possèdent d’importantes). Les deux recensées sur Orgelet sont dans les lotissements. Plusieurs communes ont la volonté d’en installer sans toutefois sans être décidées sur leur localisation : Alièze, la Tour-du-Meix, Moutonne.

Des aires de détente sont aménagées sur les communes de Poids-de-Fiole et La Chailleuse (Saint-Laurent-la-Roche). Des tables de pique-nique y sont installées.

Au-delà des équipements dédiés aux loisirs des habitants du territoire, la commune de Saint-Maur possède au nord de son territoire

le Jardin Fantastique et Acroroche Aventure ; le Jardin Fantastique est un labyrinthe végétal de haies taillées ouvert de Pâques à la Toussaint tout comme l’Acroroche aventure qui constitue un parcours acrobatique en hauteur. L’accès est aisé depuis la RD52 ce qui en fait des lieux touristiques.

Résultats des entretiens en commune par SOLIHA Jura

Commune	Type de salle	Capacité
Reithouse	Salle communale	120 personnes assises – 225 debout
Chavéria	Salle polyvalente	80 places
Pimorin	Salle des fêtes	120 places pour la grande salle et 40 pour la petite salle
Moutonne	Salle des fêtes	80 places
Cressia	Salle d’animation	100 personnes
La Chailleuse	Salle polyvalente et un foyer rural	
Alièze	Salle communale	50 personnes assises – 80 debout
La Tour-du-Meix	Salle des fêtes et un foyer rural	180 places
Marnézia	Salle communale	40-50 m²
Nogna	Salle polyvalente	100 personnes assises
Onoz	Salle des fêtes	50 personnes
Saint-Maur	Salle des fêtes	150 personnes
Sarroгна	Salle de convivialité	100 personnes

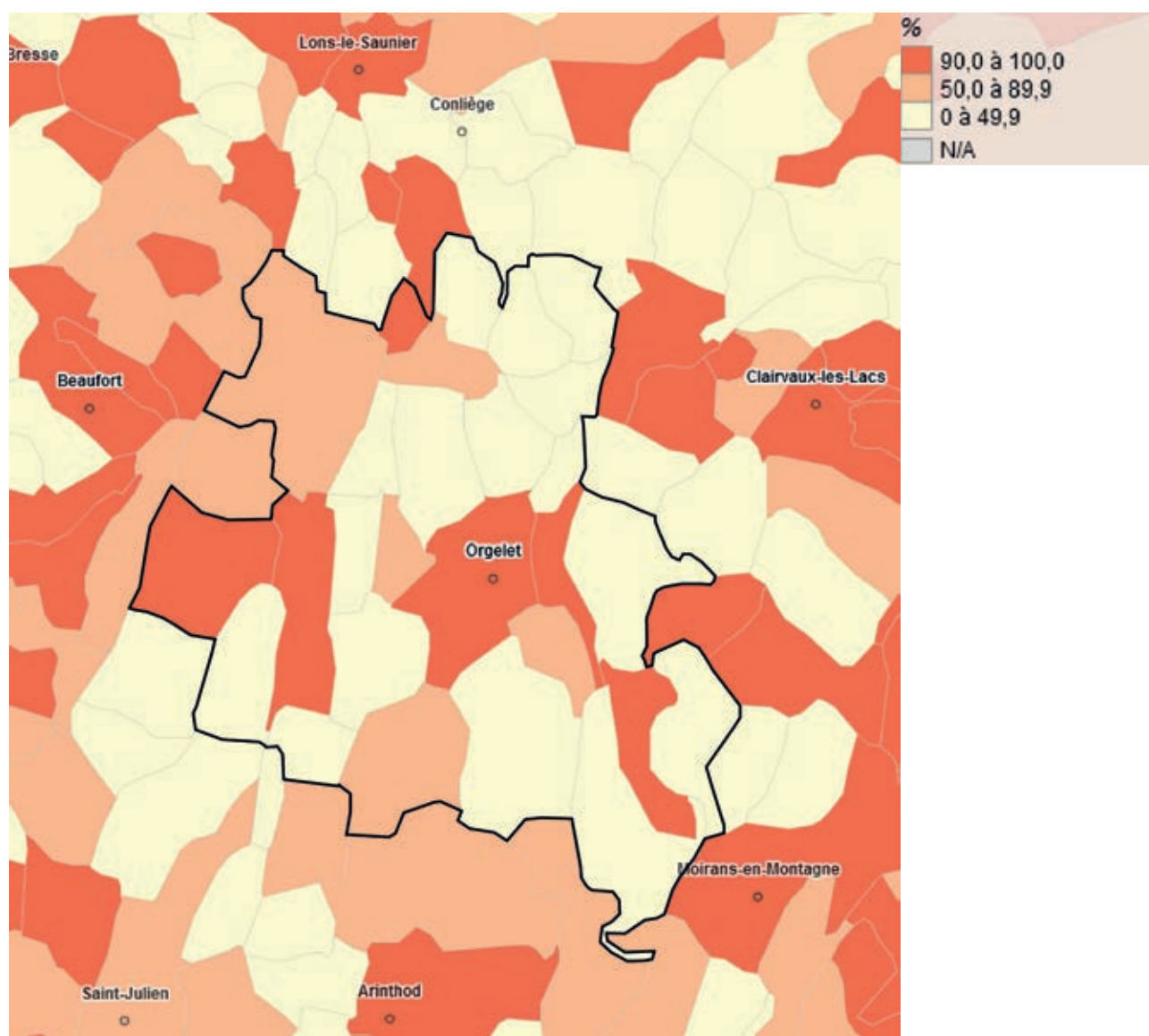
4.3. Un riche tissu associatif

D’après la CCRO, plus d’une centaine d’associations animent le territoire. Les Associations Communales de Chasse Agréées (A.C.C.A.) sont présentes dans toutes les communes. On recense également des comités des fêtes appelés foyer rural, des associations sportives, principalement sur Orgelet, ainsi que des clubs du 3^{ème} âge. Il existe également des associations plus spécifiques liées au territoire comme par exemple les Baladins du château de Présilly.

Depuis 2015, les élus de la CCRO et du CIAS de la Région d’Orgelet ont décidé de soutenir et d’accompagner tous les bénévoles et professionnels qui font vivre ces associations en leur apportant un soutien financier, mais aussi en organisant chaque année le Forum des Associations qui se tient le 1^{er} samedi de septembre, en partenariat avec la Commune d’Orgelet.

23 434 € ont été versés en 2017.

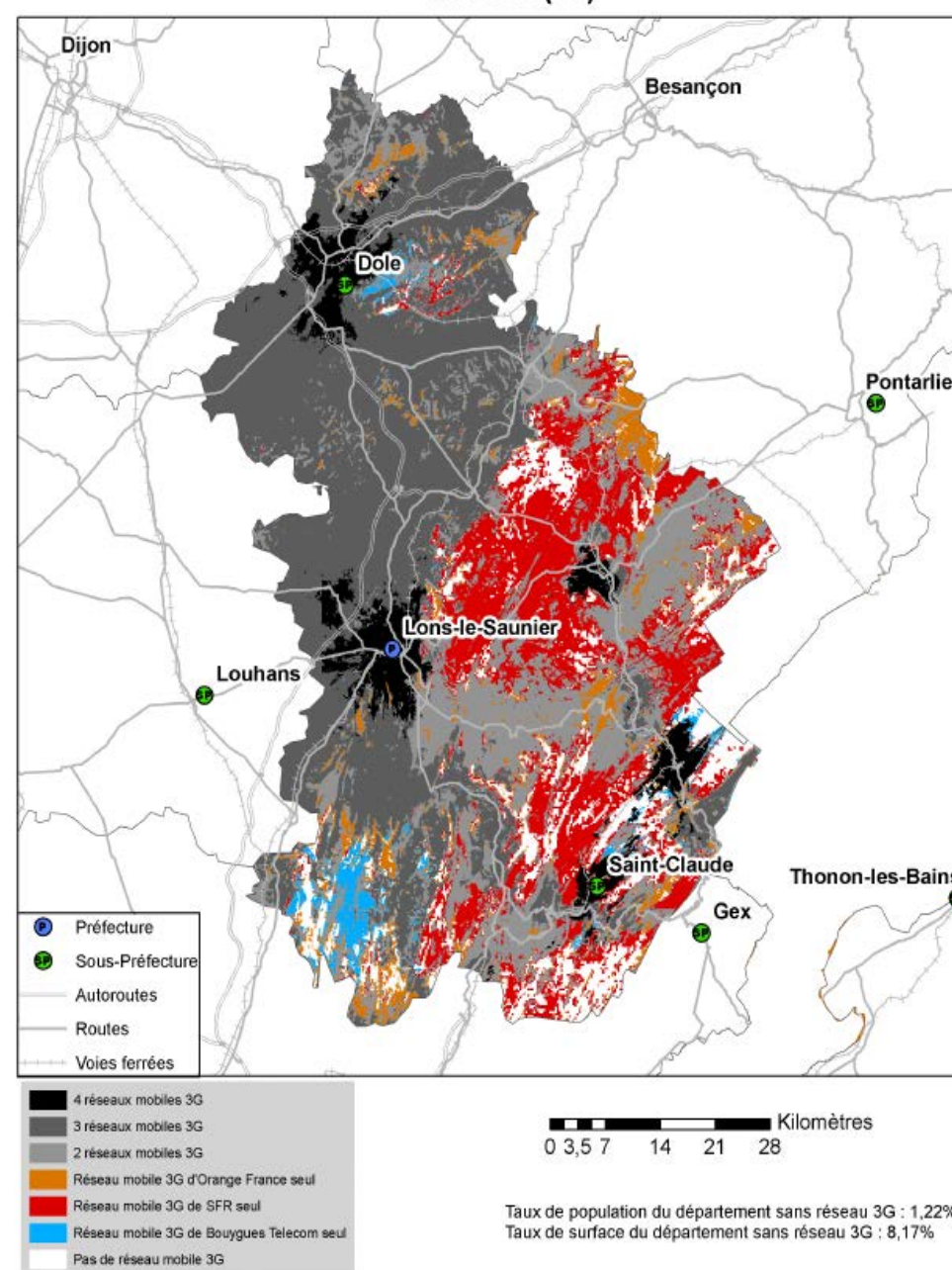
A noter que sur la commune de Saint-Maur, l’association appelée « Foyer Rural Intercommunal Saint-Maur » est propriétaire d’une vaste salle à côté du stade d’une capacité de 200 personnes. Elle se compose d’une partie vestiaire pour le foot et d’une partie louée pour l’organisation de thés dansants le jeudi et dimanche. L’équipement n’est pas aux normes au niveau de l’assainissement et de la sécurité incendie.



ARCEP Autorité de régulation
des communications
électroniques et des postes
www.arcep.fr

Date de la carte : 1er juillet 2012

Couverture 3G du département du Jura (39)



© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

5. LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

5.1. Etat des lieux de la couverture numérique

5.1.1. Niveau de Débit

Toutes les communes de la CCRO disposent d’une couverture internet via les technologies ADLS, ReADSL, ADSL2+, VDSL2 et WiMAX.
Cela ne signifie pas pour autant que toutes les lignes téléphoniques soient éligibles, on peut trouver au sein d’une même commune de nombreuses inégalités d’accès à l’Internet haut-débit, notamment pour les débits et l’éligibilité à la TV par ADSL.

D’après les données du Schéma Directeur d’Aménagement Numérique du Territoire du Jura, peu de communes du territoire disposent d’un service ADSL dépassant les 8 Mbit/s (Orgelet, Cressia, La Chailleuse notamment). On note même sur certains secteurs aucune offre ADSL (Rothonay, Ecrille). De la même manière, certains secteurs n’ont pas de couverture WiMAX.

Pour chaque ligne téléphonique du département, le nombre d’opérateurs proposant un service a été estimé : les habitants du territoire de la région d’Orgelet ont soit plus de deux opérateurs alternatifs présents soit aucun. Le dégroupage se recentre sur Orgelet et ses communes limitrophes et également pour Poids-de-Fiole et Nogna.

5.1.2. Politique en faveur du déploiement du très haut débit

Le choix du Conseil Départemental du Jura s’est porté sur un scénario mixte fibre (Ftth) - montée en débit ; déploiement progressif du Ftth à partir des grands centres urbains du Jura et en complément des déploiements privés et la montée en débit du réseau cuivre sur les zones mal desservies qui ne seront pas immédiatement déployées en Ftth.

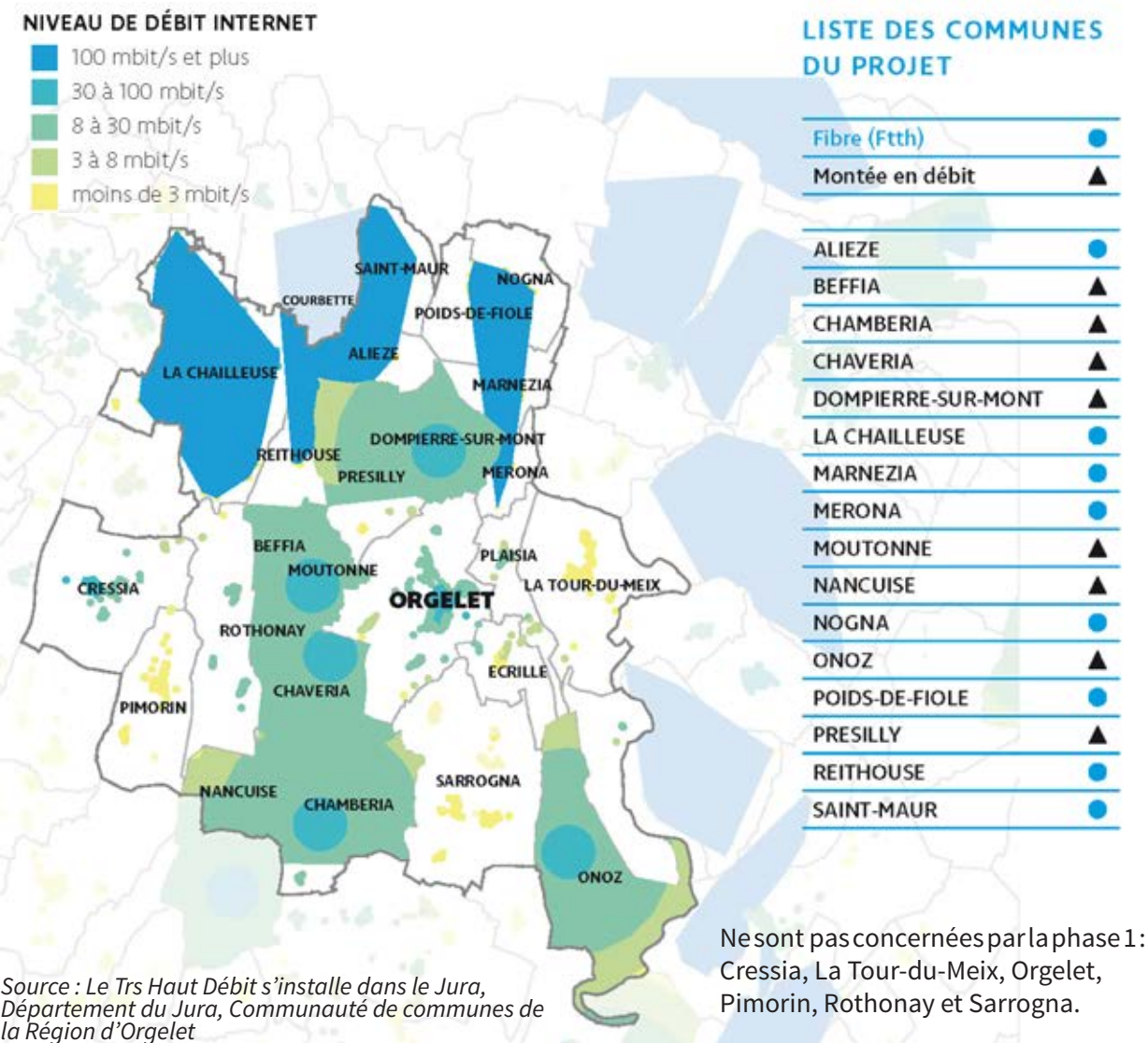
Dans ce cadre, lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2017, le Président du Conseil Départemental et la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d’Orgelet ont signé la convention pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la CCRO.
Cette convention fixe les modalités du partenariat et les engagements respectifs entre le Département et la CCRO pour le déploiement du réseau départemental de communications électroniques à très haut débit du Jura sur le territoire de la CCRO pour les 5 années à venir (2017-2021).

En effet, toutes les communes n’ont pas pu être intégrées dans la première phase du plan départemental et une seconde tranche de travaux aura lieu avec pour objectif le raccordement de l’ensemble des foyers jurassiens à la Ftth.

La programmation envisagée sur la CCRO (voir carte et tableau ci-contre) a été établie suivant les enjeux identifiés (présence d’une zone d’activités économiques, touristique, d’un groupe scolaire, d’activités agricoles)

et les éligibilités ou non à pouvoir monter en très haut débit.
Le Conseil Départemental a donc présenté le découpage du territoire par plaques qui servent de base pour déterminer les communes liées pour des raisons techniques.

Les opérations de Montée en débit s’effectueront du premier semestre 2018 à fin 2019.
Les opérations Ftth s’effectueront du second semestre 2018 à fin 2021.



5.1.3. Offres de services mobiles

Si la couverture 2G des opérateurs Mobile est jugée plutôt bonne pour les communes du territoire (couverture via les 4 opérateurs: Orange, SFR, Bouygues et Free), la couverture 3G est limitée en nombre d’opérateurs.

Plusieurs pylônes sont implantés sur le territoire de la CCRO pour la téléphonie mobile : Alièze, Cressia, La Chailleuse (Essia, Varessia), La Tour-du-Meix, Nancuisse, Nogna, Orgelet et Pimorin.

Le développement de la 4G constitue un enjeu pour le territoire : toutes les communes de la CCRO sont en effet en zone de déploiement prioritaire.

	Type d’assainissement	Zonage	Divers
Alièze	ANC		
Beffia	aucun	Approuvé	Réseau de collecte unitaire rejette les EU « dans la nature ». 90 % des ménages sont raccordés. Projet de création d’un assainissement collectif avec mise en séparatif – mise en service 2019
Chambéria	ANC		Majorité des installations mises aux normes – programme en cours avec l’agence de l’eau
Chavéria	Assainissement collectif 7 constructions en ANC	Approuvé	2 STEP récentes et en parfait état de fonctionnement, 1 à Chavéria, l’autre à Chatagna. Les constructions en ANC le sont pour des raisons techniques (non raccordables)
Courbette	ANC	Non	
Cressia	Assainissement collectif	En cours pas d’EP	
Dompierre-sur-Mont	Assainissement collectif 5 constructions en ANC	Approuvé	Réseau unitaire relié à la station – capacité de 300 Eqh
Écrille	ANC		
La Chailleuse	Essia est en assainissement collectif Les autres villages sont en ANC	En cours EP à venir	
La Tour-du-Meix	Assainissement collectif 3 constructions en ANC	En cours approbation prochaine	Le réseau est en séparatif, raccordé à la station d’une capacité de 1400 EH (tient compte du camping). Step refaite à neuf très récemment
Marnézia	ANC		
Mérona	ANC		Seules deux constructions aux normes
Moutonne	Assainissement collectif	Approuvé	Step construite récemment
Nancuise	ANC		Un tiers des habitations respectent les normes
Nogna	Assainissement collectif pour une partie du village Les lotissements sont en ANC	Approuvé	Le réseau unitaire est raccordé à une station d’une capacité de 300 EH (elle date de 2010-2011).
Onoz	Assainissement collectif pour le village Les hameaux sont en ANC	approuvé	Station depuis 2015 à filtre roseaux d’une capacité de 110 EH. Réseau unitaire. Réfection de réseaux prévue dans le centre du village
Orgelet	Assainissement collectif et ANC	Approuvé	L’assainissement collectif est disponible pour plus de 90% des habitations du bourg-centre, reliés à la station d’épuration dont la capacité est de 4400 équivalents habitants. Fromagerie : raccordée à l’assainissement collectif. Les moulins sont en assainissement autonome. Merlia : asst Collectif Les hameaux de Vampornay et Sézéria sont en assainissement individuel. La base de Bellecin possède sa propre station d’épuration (autorisation exceptionnelle accordée par le ministère de l’environnement en 2010) MERLIA : projet de refaire l’assainissement avec la mise en place d’une petite station (problème d’acquisition du foncier d’où procédure d’expropriation).
Pimorin	ANC	En cours pas d’EP	Peu de constructions aux normes
Plaisia	ANC	En cours pas d’EP	La plupart des maisons du village sont raccordées sur la « mare » située au pied du village. Ce bassin recueille pour l’instant les eaux usées et pluviales mais à terme, seules les eaux pluviales et de ruissellement seront recueillies.
Poids-de-Fiole	Assainissement collectif 5 constructions en ANC	Approuvé	Step refaite en 2010 Problème de réseau eaux pluviales recherche d’une faille pour infiltration.
Présilly	Assainissement collectif désuet sur le village Le reste de la commune est en ANC	Approuvé	Projet de station 2018 (village uniquement) Réseau unitaire
Reithouse	ANC		Peu de constructions aux normes
Rothonay	ANC		Echailla et Montséria : toutes les installations sont aux normes (ou presque) Rothonay : rien n’est aux normes
Saint-Maur	Assainissement collectif pour une partie du village et les lotissements Le reste est en ANC	Approuvé	La station commence à dater
Sarroгна	Assainissement collectif pour une partie du village Le reste de la commune est en ANC	Approuvé	Capacité de la step : 70 Eqh. Le réseau est en séparatif. La station est à filtre à sables avec décanteur.

Nombre d'ANC par commune

Alièze	74
Beffia	4
Chambéria	116
Chavéria	7
Courbette	23
Cressia	19
Dompierre-sur-Mont	5
Écrille	45
La Chailleuse	263
La Tour-du-Meix	3
Marnézia	42
Mérona	6
Moutonne	11
Nancuise	30
Nogna	30
Onoz	10
Orgelet	45
Pimorin	119
Plaisia	60
Poids-de-Fiole	5
Présilly	12
Reithouse	37
Rothonay	80
Saint-Maur	25
Sarroгна	155

Total1226

Sources : Entretien en communes, documents fournis par les élus

6. ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

6.1. Assainissement

6.1.1. Assainissement collectif

L'assainissement collectif est devenu depuis le 1er janvier 2018 une compétence communautaire.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI au 1er janvier 2018 de façon optionnelle et au 1er janvier 2020 de façon obligatoire.

Dès lors, les EPCI devront exercer les compétences « eau et assainissement » en totalité et les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » ne pourront plus être dissociées.

Parce qu'elle a déjà la compétence « assainissement non-collectif » et au nom du « bloc de compétences », la CCRO a pris en charge l'assainissement collectif afin que la compétence « assainissement » reste comptabilisée parmi ses compétences

optionnelles.
Dans ce cadre, un état des lieux technique a été réalisé par M. Yoann SEIGNEURET, technicien et Madame Josiane ROTA, Vice-présidente en charge de la protection de l'environnement et de l'assainissement, qui sont allés à la rencontre de chacune des 14 communes concernées par l'assainissement collectif sur le territoire communautaire avec l'appui de la mission eau et assainissement du Conseil Départemental du Jura.

L'assainissement collectif sur le territoire de la CCRO c'est :

- _ 14 communes relevant, pour partie, de l'assainissement collectif,
- _ Environ 4000 habitants en assainissement collectif,
- _ 14 gestionnaires pour 14 communes compétentes,
- _ 100% régie communale,

- _ Un patrimoine de 16 stations :
 - Capacité nominale : de 50 EH à 4300 EH,
 - Charge brute collectée : de 40 EH à 2200 EH,
- _ Parc épuratoire récent,
- _ 4 stations mises en route entre 2002 et 2007,
- _ 8 stations mises en route entre 2010 et 2015,
- _ 21,8 km de réseau unitaire,
- _ 3,9 km de réseau séparatif,
- _ 9 postes de relevages,
- _ 16 déversoirs d'orages dont 1 > à 2000 EH (Orgelet),
- _ 6 bassins d'orages.

6.1.2. SPANC le service d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé en 2003 par la Communauté de Communes de la Région

d'Orgelet (CCRO) pour répondre aux obligations réglementaires en matière de contrôle de l'assainissement non collectif.

Le territoire communautaire compte près de 1200 installations d'assainissement non collectif.

a) Missions

Le technicien du SPANC de la CCRO réalise à la demande des particuliers les diagnostics au moment des ventes immobilières, les contrôles de conception et de réalisation de nouvelles installations d'assainissement non collectif (constructions neuves ou réhabilitées) et le suivi périodique de bon fonctionnement des installations existantes.

Afin d'exercer ses missions efficacement et de manière équitable, le SPANC de la CCRO est financé par les redevances versées par les propriétaires des habitations qui relèvent de l'assainissement non collectif. Ce montant, révisable annuellement est de 25€ par an par logement. Dans la continuité de ses missions apportées aux usagers et aux communes, le SPANC de la CCRO propose un service de

vidange des installations d'assainissement afin d'en pérenniser l'état et d'en garantir le bon fonctionnement. La mutualisation des demandes par l'intermédiaire du SPANC de la CCRO permet par ailleurs aux usagers de bénéficier de tarifs intéressants.

b) La réhabilitation des installations non conformes

Lorsqu'une installation est reconnue polluante ou présentant un risque sanitaire au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le propriétaire doit procéder à des travaux de mise en conformité dans un délai de 4 ans ou dans un délai d'un an en cas de vente immobilière.

Dans le cadre de son programme d'action 2013-2018 l'Agence de l'Eau peut accorder aux particuliers une aide forfaitaire de 3000 € pour réaliser leurs travaux de mise en conformité dans le cadre d'une démarche

collective portée par la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

Suite au 1er dossier de demande de subventions déposé en juin 2014, 72 installations ont été réhabilitées et chacun des propriétaires de ces installations a ainsi perçu 3000€ de subvention.

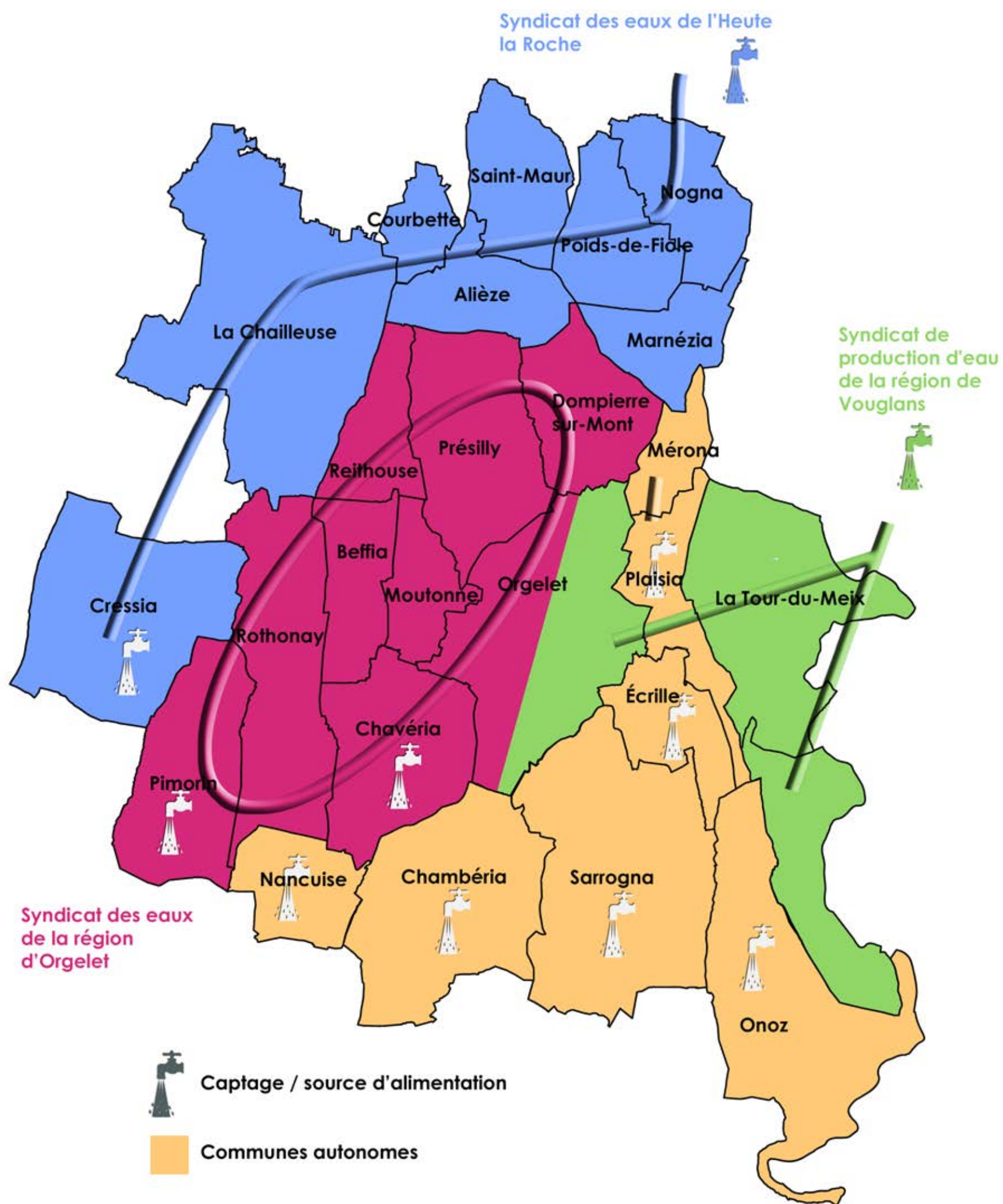
Un dossier déposé à durant l'été 2017 pour 50 nouveaux volontaires a été accepté par l'Agence de l'Eau et les travaux de réhabilitation ont d'ores et déjà démarré...

Remarque : Depuis le 1er janvier 2017,

l'aide est passée à 3300 € et l'agence de l'eau impose que soit réalisée une étude de conception par un cabinet spécialisé.

En 2015 et en 2016 entre 30 et 40 contrôles de bonne exécution d'installation (neuve ou réhabilitée ont été exécutées par an).

Le taux de conformité des ANC est de 67 %.



Alimentation en eau potable des communes de la CCRO – SOLIHA Jura, CCRO, communes.

6.2. Adduction d’eau potable

Le territoire présente des scénarios variés en matière d’alimentation en eau potable. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes situations. Un des enjeux forts est de déterminer la capacité des sources d’alimentation de faire face aux évolutions prévisibles du territoire : évolutions démographiques, évolutions comportementales des consommateurs, évolutions économiques, évolutions climatiques.

	Origine	Réseaux / informations diverses	Protection de captage
Alièze	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Beffia	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Chambéria	Régie	Nouveau puits foré dans la nappe alluviale de la Valouse Le captage ne dessert que la commune et donne entière satisfaction	Périmètres de protection de captage existants
Chavéria	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet	Le principal captage du syndicat se trouve sur la commune. Source captée alimentant le Valouson.	Périmètres de protection de captage existants
Courbette	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Cressia	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Dompierre-sur-Mont	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Écrille	Régie	La source ne dessert que la commune et donne entière satisfaction	Périmètres de protection de captage existants
La Chailleuse	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
La Tour-du-Meix	Syndicat des eaux de Pont de Poitte	Captage à Mesnois	Périmètres de protection de captage existants
Marnézia	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Mérona	Régie – achète l’eau à Plaisia		
Moutonne	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Nancuise	Régie	Source captée. Traitée Seule une partie infime de la source est captée capacité très importante débit constant en toute saison.	Périmètres de protection de captage existants
Nogna	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Onoz	Régie	En régie. 9km de réseau d’eau. La source est exploitée avec Cernon (60% du volume pour Onoz) . Pas de soucis sur la qualité de l’eau depuis qu’il y a un prestataire. Réfection de réseaux prévue dans le centre du village	
Orgelet	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet Syndicat de Vouglans	Le réseau d'eau de la commune d'Orgelet est satisfaisant. L'eau est gérée en régie municipale qui s'approvisionne auprès de deux syndicats de production (Syndicat de la région d'Orgelet et syndicat de Vouglans). Orgelet sert ainsi d'interconnexion entre ces réseaux, permettant le cas échéant de pallier les déficiences du réseau de la région d'Orgelet. Le réseau est renouvelé régulièrement, en même temps que les travaux d'aménagements urbains. Sur l'enclave de Bellecin existe un réseau entretenu par le syndicat de Vouglans qui avait construit un réservoir pour une capacité de 1500 habitants (sous utilisé) en vue d'un éventuel développement touristique. Les habitats de Sézéria sont raccordés directement au syndicat de la région d'Orgelet	
Pimorin	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Plaisia	Régie	La commune est en régie avec sa propre station de pompage. Des travaux ont été réalisés face à l’augmentation des besoins. La capacité de stockage est dorénavant de 40m ³ .	Périmètres de protection de captage existants
Poids-de-Fiole	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Présilly	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Reithouse	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Rothonay	Syndicat des eaux de la région d’Orgelet		
Saint-Maur	SIVU des eaux de l'Heute la roche		
Sarroгна	Régie	La commune connaît des problèmes d’approvisionnement en eau potable ce qui conduit à des refus des autorisations d’urbanisme. Il y a deux sources sur la commune : - Villeneuve : qualité de l’eau très bonne, - Bizerand : en complément. Projet de créer une deuxième station avec système d’ultrafiltration pour atteindre la qualité de l’eau de la source de Villeneuve. Les coûts de travaux sont importants (150 000 – 300 000€). Il y a des pompes à Villeneuve qui envoient l’eau sur Nermier (présence du château d’eau qui alimente ensuite toute la commune). La commune fonctionne en régie pour l’eau potable avec son fontainier. On recense 13 km de conduite d’eau sur le territoire communal.	Périmètres de protection de captage existants

6.2.1. SIVU des eaux de l’Heute la roche

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L’HEUTE LA ROCHE regroupe les communes de :	LAVIGNY, MARNEZIA, MIREBEL, NOGNA, PANNESSIERES, PERRIGNY, POIDS-DE-FIOLE, PUBLY, REVIGNY, ROTHONAY, SAINT-LAURENT-LA-ROCHE, SAINT-MAUR, VARESSIA, VERGES, VERNANTOIS VEVY.	Le service est exploité en affermage. Délégataire : Suez.
ALIEZE, ARTHENAS, AUGISEY, BAUME-LES-MESSIEURS, BORNAY, BRIOD, COURBETTE, CRANCOT, CRESSIA, ESSIA, GERUGE, GRANGES-SUR-BAUME,		Population desservie : 7939 habitants, Nombre d’abonnements : 919, Linéaire de réseau de desserte : 201,3 km, Rendement du réseau de distribution : 78,9 %

a) Les installations de production / traitement

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
CRESSIA	Station de Combe Jean Magnin	1955	260	m³/j
MIREBEL	Station de MIREBEL	1958	3 000	m³/j

b) Les châteaux d’eau et réservoirs

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
ALIÈZE	Réservoir d’Allèze (sur la ville)	1954	180	m³
AUGISEY	Réservoir d’Augisey (derrière le verger)	1954	180	m³
BAUME-LES-MESSIEURS	Réservoir de Baume-Les-Messieurs (champ girod)	1992	300	m³
BORNAY	Réservoir de Bornay	1954	180	m³
BRIOD	Réservoir de Briod (les clos)	1954	150	m³
CRESSIA	Réservoir de Cressia BS	1954	220	m³
ESSIA	Réservoir d’Essia (en tarrague)	1954	150	m³
GERUGE	Réservoir de Geruge (les mues)	1954	100	m³
GRANGES-SUR-BAUME	Réservoir de Granges sur Baume (la toumelle)	1954	150	m³
LA CHAILLEUSE	Réservoir d’Arthenas (cretet)	1954	200	m³
MARNÉZIA	Réservoir de Mamezia (des contours)	1954	80	m³
MIREBEL	Réservoir de Mirebel	2003	350	m³
MIREBEL	Réservoir de Mirebel (du bois de la côte)	1954	600	m³
NOGNA	Réservoir de Nogna (sur le montcel)	1954	150	m³
PANNESSIÈRES	Réservoir de Pannessières (les chaumettes)	1954	200	m³
PERRIGNY	Réservoir de Perrigny (pagnoz)	1954	300	m³
PUBLY	Réservoir de Publy (la promenade)	1954	180	m³
REVIGNY	Réservoir de Revigny (sous la baume)	1954	200	m³
SAINT-LAURENT-LA-ROCHE	Réservoir de St Laurent la Roche (la vuyarde)	1954	150	m³
SAINT MAUR	Réservoir de St Maur	1954	600	m³
VARESSIA	Réservoir de Varesia (champ raqui)	1954	60	m³
VERNANTOIS	Réservoir de Vernantois (ferrière)	1954	300	m³
VEVY	Réservoir de Vévy (la perouse)	1954	150	m³

c) Les stations de pompage / relevage

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
CRESSIA	Station de Combe Jean Magnin	1955	260	m³/j
MIREBEL	Station de MIREBEL	1958	3 000	m³/j

d) Les châteaux d'eau et réservoirs

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
ARTHENAS	Relais de Rippes dallioz	1971	5	m³/h
AUGISEY	Surpresseur d'Augisey	1971	2	m³/h
COURBETTE	Réservoir et Surpresseur de Courbette	1971	5	m³/h
CRESSIA	Réservoir et Surpresseur de Cressia (la Perrière)	2005	5	m³/h
CRESSIA	Surpresseur de Laperrière	2007	2	m³/h
SAINT-MAUR	Réservoir et Surpresseur de St Maur	1998	6	m³/h
VERGES	Réservoir et Surpresseur de Verge (la Lezine)	1980	17	m³/h
VEVY	Accélérateur de VEVY	2005	64	m³/h

e) Bilan hydraulique

_ Les volumes d'eau potable produits:

Volumes eau potable produits (m³)				
Commune	Site	2015	2016	N/N-1 (%)
CRESSIA	Station de Combe Jean Magnin	0	0	0,0%
MIREBEL	Station de MIREBEL	742 592	709 154	-4,50%
Total des volumes produits		742 592	709 154	-4,50%

Désignation	2008	2009	2010	2011	2012	Variation N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	494 437	522 991	538 856	535 720	519 889	- 3,0%
Volumes eau potable exportés (C)	22 657	55 591	26 608	34 977	33 439	- 4,4%
Volumes eau potable produits (A)	768 226	826 062	809 348	780 306	757 587	- 2,9%
Volumes de service production (A')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	692	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A-A'+B)$	67,3	70	69,9	73,14	73	- 0,1%

_ Les volumes d'eau potable importés et exportés.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou

achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une

interconnexion) ces dernières années.

Volumes d'eau potable importés et exportés (m³)				
Site	Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
AEG à Lons-le-Saunier	Volume d'eau potable exporté	-	-	0,0%
AEG à Lons-le-Saunier	Volume d'eau potable importé	0	0	0,0%
VEG SIE Lamare Picarreau	Volume d'eau potable exporté	50 040	37 973	- 24,1%
	Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0,0%
	Total volumes eau potable exportés (C)	50 040	37 973	- 24,1%

f) Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Volumes mis en distribution sur période de relève (m³)			
Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	723 130	746 747	3,3%
dont volumes eau brute prélevés (A')	723 130	746 747	3,3%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	312	280	- 10,3%
Total volumes eau potable exportés (C)	31 317	48 015	53,3%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	692 125	699 012	1,0%

g) La performance réseau calculée sur une période de relève

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)			
Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	692 125	699 012	1,0%
Volumes comptabilisés (E)	534 975	521 000	- 2,6%
Volumes consommés autorisés (H)	555 617	541 078	- 2,6%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	136 508	157 934	15,7%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	157 150	178 012	13,3%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	201	200,586	0,7%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	1,88	2,16	14,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	2,16	2,43	12,5%

Rendement de réseau (%)			
Désignation	2015	2016	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	555 617	541 078	- 2,6%
Volumes eau potable exportés (C)	31 317	48 015	53,3%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	723 130	746 747	3,3%
dont volumes eau brute prélevés (A')	723 130	746 747	3,3%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	312	280	- 10,3%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	81,13	78,86	- 2,8%

h) La qualité de l'eau

La nature des ressources utilisées sont :

- *Ressource : Nappe aluvo-fluviale de l'Ain :*
 Traitement: Station de Mirebel
 L'eau prélevée dans une nappe subit une désinfection au chlore avant d'être refoulée sur le réseau de distribution.

- *Ressource : Source karstique de Cressia :*
 Traitement: Station de J. Combe Magnin
 L'eau prélevée subit une désinfection à la javel avant d'être refoulée sur le réseau de distribution.

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	3	0	100,0%	6	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	6	0	100,0%	1 939	0	100,0%

j) Perspectives

Perspectives et améliorations du service

Au-delà de son bilan d'exploitant, SUEZ Eau France propose que les actions suivantes puissent être mises en place :

- _ Mettre en œuvre les travaux préconisés suite à la modélisation du réseau.
- _ La sécurisation de la ressource est une priorité pour le syndicat surtout compte-tenu des faiblesses du réseau et des réservoirs de tête.
- _ Mettre en place un programme de gestion pluriannuel du patrimoine enterré (réseau) visant à l'optimisation de son renouvellement sur le long terme en intégrant les préconisations du délégataire et suite à la modélisation du réseau.
- _ L'ensemble des réservoirs est équipé

d'un système anti-intrusion (contrôle d'accès). Il est important de sécuriser dans le cadre de Vigipirate la station de production.

_ Nous attirons l'attention sur les réservoirs de Vevy, Publy et Nogna qui sont fuyards.

Recherche de nouvelles ressources

Le syndicat connaît des difficultés dans la gestion de sa ressource notamment en période de sécheresse. La question de la recherche d'une source complémentaire ou de remplacement se pose depuis plusieurs années.

La recherche d'une nouvelle source de production d'eau potable a été lancée en 2016. Il s'agit pour le syndicat de renforcer et de sécuriser sa capacité à alimenter ses abonnés (avec en perspective la possibilité d'un raccordement du projet Center Parcs si celui-ci voit le jour sur Poligny).

- _ Des forages réalisés dans les couches calcaires (il n'est pas question de toucher à la nappe alluviale de l'Ain) confirment l'existence de ressources en eau très importantes. La recherche se fait dans des systèmes actifs (où l'eau circule et qui se rechargent régulièrement) et non pas dans des réserves fossiles (où le renouvellement est beaucoup plus lent).
- _ Les résultats des investigations confirment ce qui était plus ou moins connu depuis 2009, à savoir que l'eau est abondante dans les masses calcaires de l'Heute.
- _ Deux puits de recherche ont été forés. L'un produit 9 m³/h, le second devrait fournir un maximum de 28,8 m³/h. Ces données restent à confirmer par des travaux complémentaires.

6.2.2. SIE DE LA REGION D'ORGELET

Le SIE de la région d'orgelet regroupe les communes de :

- _ Beffia,
- _ Chavéria,
- _ Dompierre-sur-Mont,
- _ Moutonne,
- _ Orgelet, Pimorin,
- _ Présilly,
- _ Reithouse
- _ Rothonay.

La commune d'Orgelet est partiellement desservie, seul le hameau de Sézéria est concerné par le service.

Le service est exploité en affermage.
Le Délégataire : Suez,

Population desservie : 1189 habitants,

Nombre d'abonnements : 711,

Linéaire de réseau de desserte : 48,9 km,

Rendement du réseau de distribution : 78,9%

a) Ressource en eau

_ Point de prélèvement :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvem ent 2014 [m³]	Prélèvem ent 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Source CHAVERIA Prélèvement en nappe souterraine	45	230 736	269 740	+16,90 %
Source PIMORIN Prélèvement en nappe souterraine	4	0		0
Total des prélèvements [m³]		230 736	269 740	+ 16 , 9 %

_ Importation d'eau :

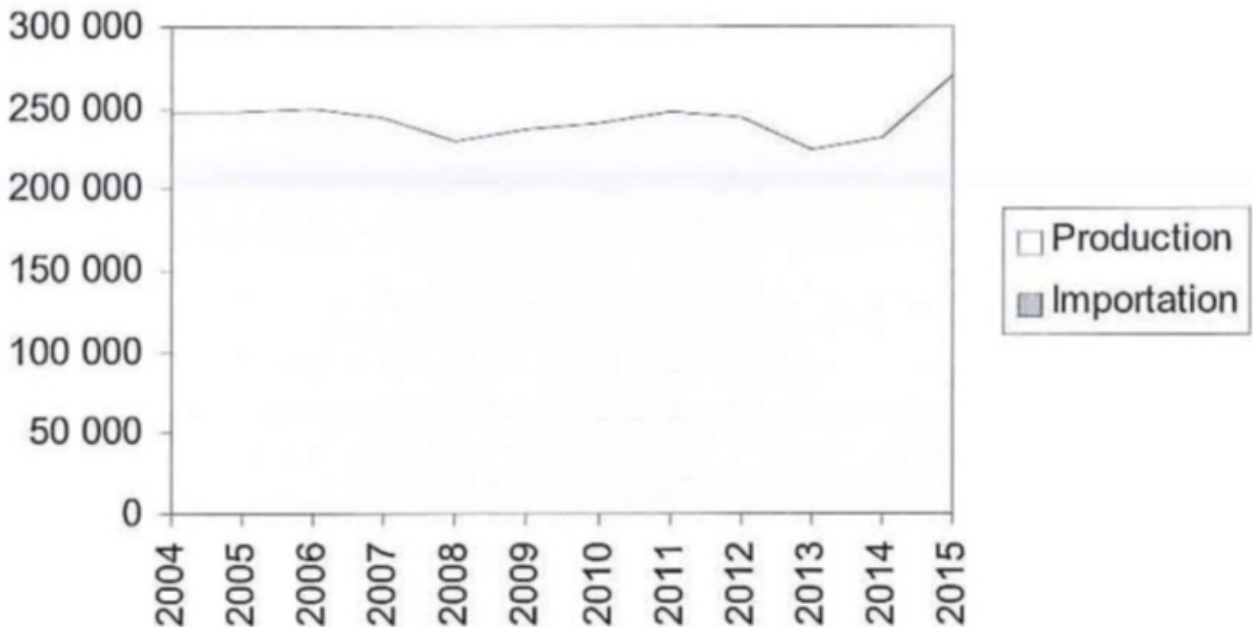
Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]
ORGELET	0	0

_ Volumes produits :

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Source CHAVERIA Prélèvement en nappe souterraine	900	230 736	269 740	+16,90 %
Source PIMORIN Prélèvement en nappe souterraine	80	0	0	-

_ Évolution des volumes d'eau produits et importés :

Il n'y a plus eu d'importations d'eau depuis 2004.



_Les volumes mis en distribution et vendus.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 183 m³ par an. Elle était de 157 m³ en 2014.

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	230 736	269 740	+16,90 %
Volume importé	0	0	-
Volume exporté	- 44 235	- 51 567	+16,58 %
Volume mis en distribution	186 501	218 173	+16,98 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	106 865	125 992	+17,90 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	106 865	125 992	+17,90 %

_Détail des exportations

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
ORGELET	44 235	51 567
Volume total exporté	- 44 235	- 51 567

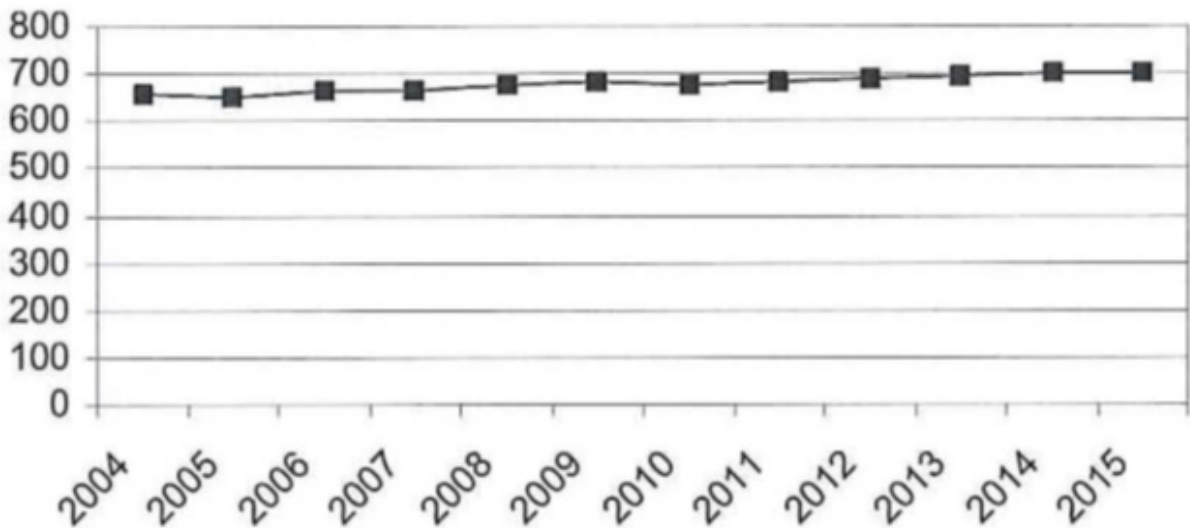
_Qualité de l'eau

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	7	0	100 %	-

b) Le réseau

_Nombre d'abonnements

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	682	690	+1,17 %
Nombre d'abonnements non domestiques	17	11	-35,29 %
Nombre total d'abonnements	699	701	+0,29 %

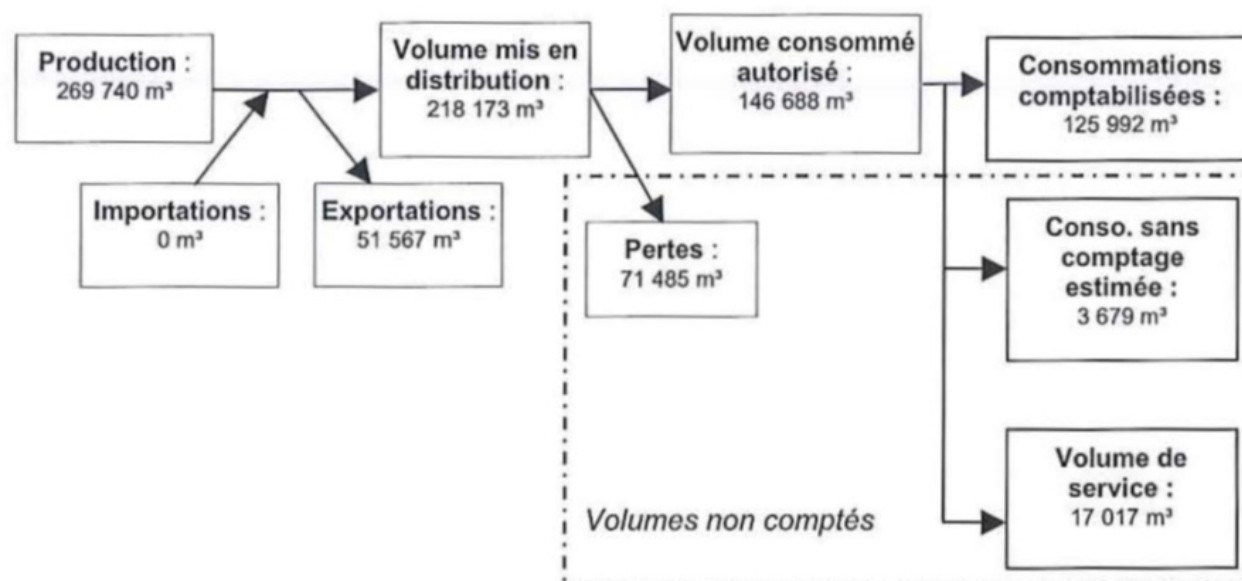
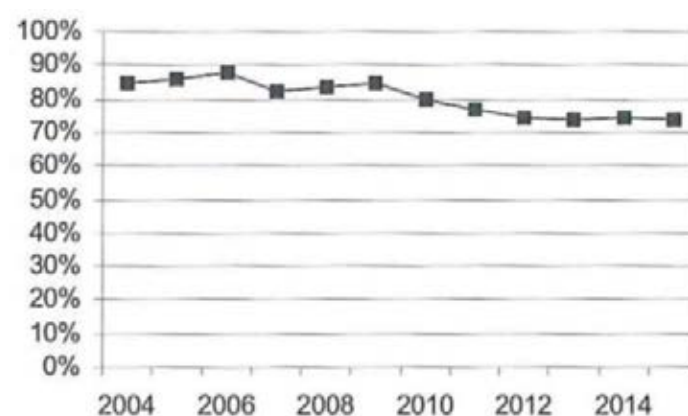


_Longueur du réseau

	2014	2015	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	40,1	48,9	+21,84 %

_Performances du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	76,8 %	74,5 %	73,8 %	74,4 %	73,5 %



	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	4,3	4,5	4,2	4,0	4,0

7. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte et le traitement des déchets ménagers : une compétence intercommunale transférée au SICTOM de Lons-le-Saunier.

Par délibération du 27 août 2007, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet a décidé de prendre la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ». Compétence que le Conseil Communautaire a été transféré au Syndicat Intercommunal

de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Lons Le Saunier qui assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Le SICTOM de Lons-le-Saunier organise également en partenariat avec les communes du territoire de la CCRO de nombreuses animations et actions de sensibilisation à retrouver sur le site du SICTOM de Lons-le-Saunier.

Le territoire de la CCRO compte une déchetterie à Orgelet également gérée par le SICTOM de Lons-Le-Saunier.

LE TRI DANS LE JURA

En 2016

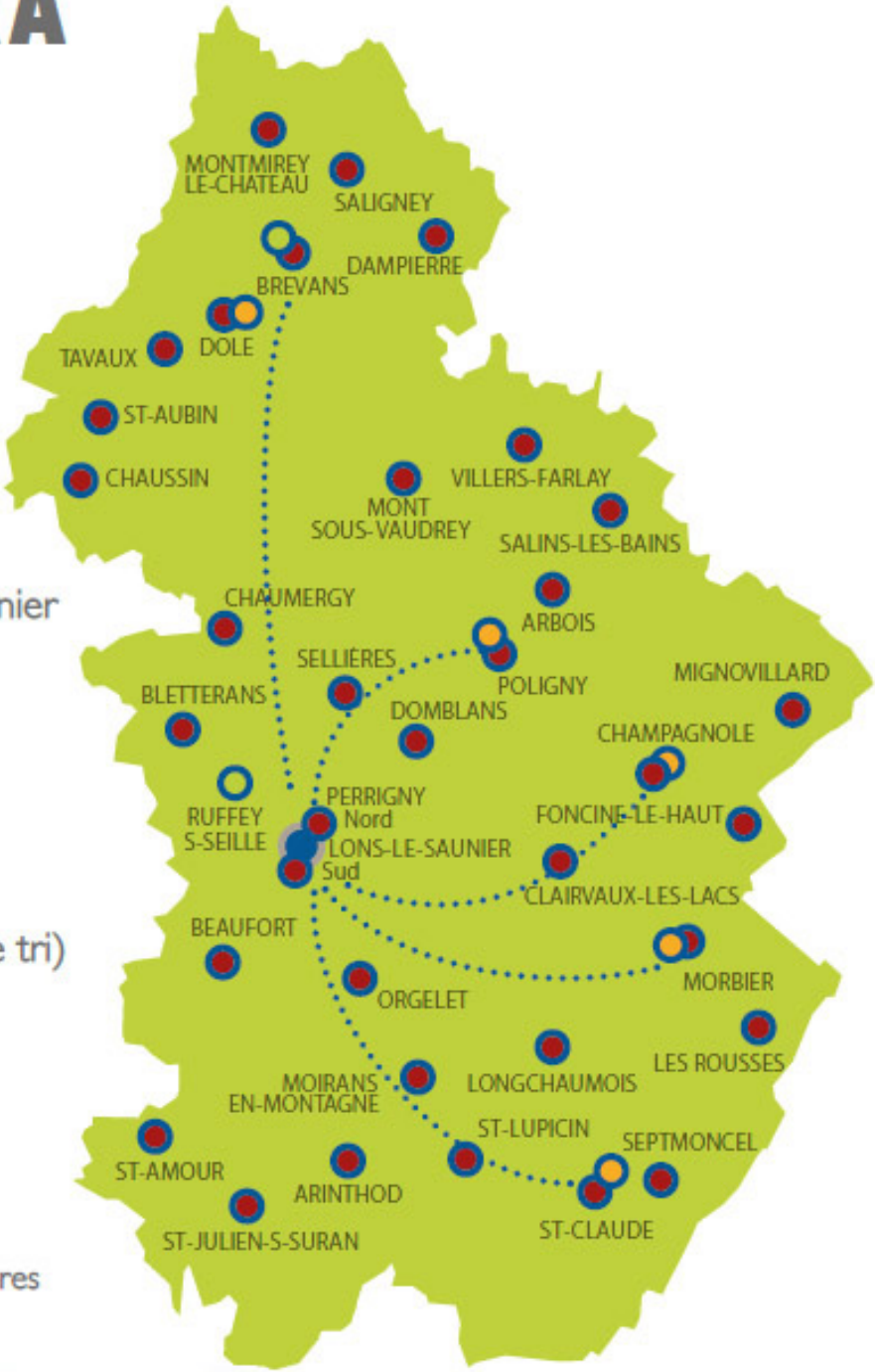
- + de 500 communes
 - Près de 270 000 habitants
 - Environ 20 000 tonnes de déchets triés à Lons-le-Saunier dont 15 000 t. pour le Jura et 5000 t. des départements voisins
 - 40 000 tonnes de déchets résiduels incinérés à Lons-le-Saunier
 - de 15 000 tonnes de déchets des ménages stockés (non valorisables de déchèterie + refus de tri)
 - + de 20 000 tonnes de déchets verts et de jardins compostés sur les plates-formes et par les habitants
- 1 CDTOM (tri et incinération)
Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères

1 CSJ (Centre de Stockage du Jura)
Installation de stockage de déchets non dangereux

5 Stations de transfert

35 Déchèteries

2 Compostières



Carte de synthèse «le tri dans le Jura - Source : Sydom 2017

CONCLUSION

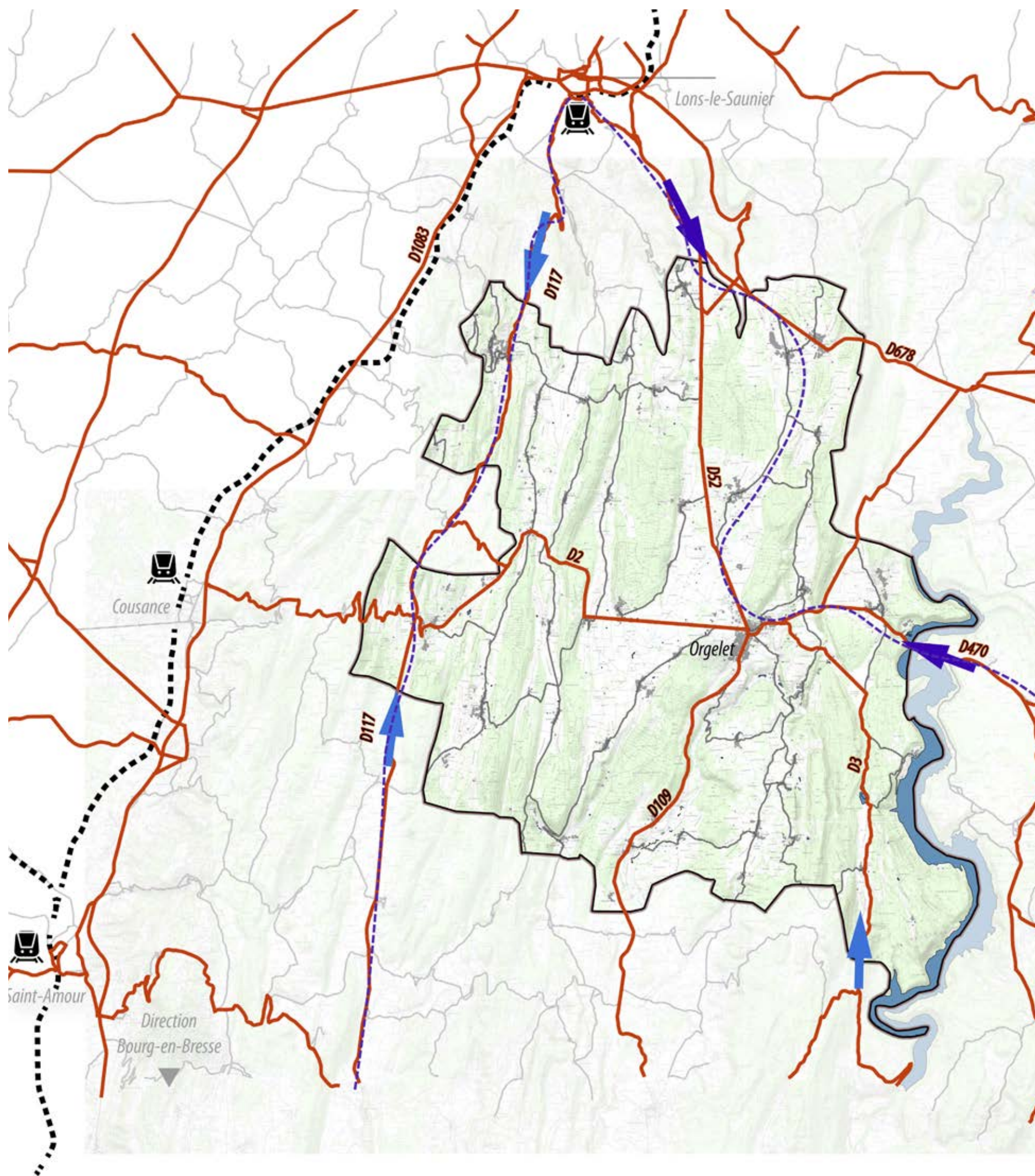
Le niveau d'équipement du territoire est jugé relativement bon compte-tenu de son caractère plutôt rural. Le bourg-centre concentre logiquement la très grande majorité des équipements et notamment l'offre en matière de soin ou bien le collège public. L'évasion en matière de soins a pu être stoppée depuis l'ouverture de la maison de santé et cela a du forcément avoir un impact sur la consommation des ménages sur Orgelet. Son agrandissement est étudié.

Plusieurs autres projets sont en cours de réflexion ou en travaux et qu'il s'agisse de construction d'envergure comme la création d'une nouvelle salle sur Poids-de-Fiole ou bien de plus petits projets (création d'un city-stade, d'une aire de jeux

ou d'un boulodrome) ils ont tous un rôle important à jouer à l'échelle des villages et viendront impacter positivement la vie quotidienne des habitants.

La Communauté de communes est dorénavant compétente pour l'assainissement collectif et non collectif. Les stations sont récentes.

Concernant l'eau potable, deux syndicats couvrent une partie du territoire et le reste des communes sont autonomes. Seule la commune de Sarroгна connaît aujourd'hui des difficultés dans son approvisionnement.



- Communauté de Communes de la Région d'Orgelet
- Liaisons principales
- Liaisons locales
- Voies ferrées
- Gares
- Lignes de bus

- Entrée principale de la CCRO
- Entrée secondaire de la CCRO
- Bâti
- Surfaces en eau

Sources : IGN BD topo, PAC, Comité Départemental du Tourisme PDIPR

II. MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

1. INTRODUCTION

1.1. Préambule : la prise en compte des déplacements dans un PLUi.

La mobilité et l’organisation des déplacements sont le pendant indissociable du développement urbain. Ce dernier ne s’envisage pas sans les autres. La hausse attendue du prix du pétrole, l’augmentation croissante des coûts d’entretien d’un véhicule risquent d’influer le modèle de développement urbain mais aussi de créer de nouvelles «mobilités vulnérables».

Transports collectifs, modes doux, covoiturage...

Quels modèles seront les plus adaptés demain à un territoire rural tel que celui de la CCRO ?

Une planification réussie limite le nombre de déplacements contraints par un meilleur agencement du territoire en localisant au mieux les équipements publics, l’emploi, le commerce et le logement.

Le PLUi dispose d’attributions qui lui permettent de contribuer à la mise en œuvre d’une politique de mobilité. Les attributions peuvent être d’ordre générale (les emplacements « réservés » à une opération) ou d’ordre spécifique à la politique de mobilité (caractéristiques des voies de circulation, fixer un nombre maximal d’aires de stationnement, etc...). Dans le détail, tous les aspects de la mobilité sont directement influencés par les dispositions

du PLUi.

- L’organisation urbaine et les polarités : L’organisation urbaine influence directement les déplacements, que ce soit la distance à parcourir que le mode utilisé. Le diagnostic identifiera et localisera les polarités du territoire. Les coupures urbaines seront également pris en compte car elles complexifient les déplacements en modes actifs.

- La circulation et le réseau viaire : La circulation des véhicules motorisés impacte directement le cadre de vie des habitants, que ce soit par la pollution qu’elle génère que par la place qu’elle occupe sur l’espace public.

2. LES INFRASTRUCTURES

2.1. Infrastructures ferroviaires.

Aucune infrastructure ferroviaire ne subsiste sur le territoire. Les voies PLM du début du 20ème siècle ont été les seuls éléments d’une histoire ferroviaire rapidement achevée. La gare la plus proche est celle de Lons-le-

Saunier elle donne accès à :
- des TGV de la relation Strasbourg - Besançon - Lyon - Marseille (1 A/R par jour).
- des trains TER Bourgogne-Franche-Comté de la relation Besançon - Lons-le-Saunier - Bourg-en-Bresse - Lyon.

- des autocars TER de la relation Lons-le-Saunier - Mouchard.

Les gares de Cousance et de Saint-Amour sont accessibles aux habitants du territoire.

2.2. Accès aux aéroports.

L’aéroport le plus proche est Lyon Saint-Exupéry - 1h30.
Genève Cointrin est un peu plus éloigné en temps d’accès – 1h40.

L’aéroport de Dole est situé à 1 h de route mais il n’offre pas les mêmes services.

2.3. Le réseau autoroutier

Deux axes départementaux principaux, axes majeurs de desserte du Haut-Jura relient le territoire à la ville Préfecture qu’est Lons-le-Saunier.

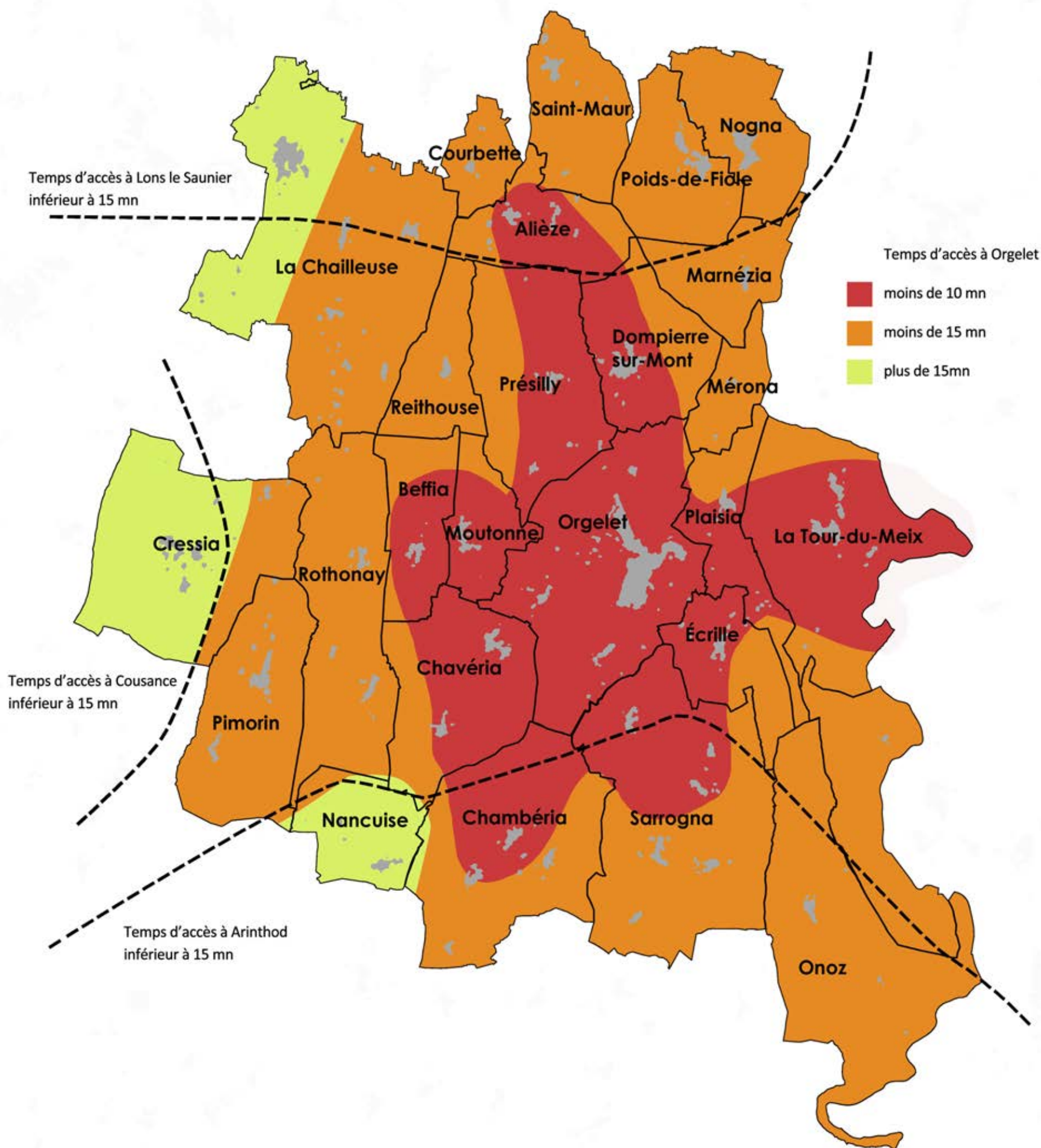
La RD678 borde la limite nord du territoire. La RD52 /470 est la colonne vertébrale d’une grande partie du territoire. Elle structure et

organise le réseau, elle est surtout le support d’un transit important entre le Haut-Jura / Oyonnax et Lons-le-Saunier.

Trois autres routes départementales secondaires (RD3, RD109, RD117) desservent le territoire du nord au sud et permettent l’irrigation via un réseau tertiaire de

l’ensemble des communes.

Aucune route n’est classée à grande circulation.



Temps d'accès des communes à Orgelet - Réalisation : SOLIHA Jura

3. RÉSEAU VIAIRE ET CIRCULATION

3.1. Une architecture routière calquée sur le relief.

Orgelet au centre d'un espace ouvert est le point de convergence d'un réseau en étoile. La partie nord-ouest du territoire est organisée autour de la D117 axe reliant directement Lons le saunier.

La structure en lanière du relief limite et contraint les échanges Est-Ouest. Ainsi les temps de déplacements s'accroissent d'est en ouest.

3.1.1. Accessibilité du territoire

L'accessibilité du territoire est assez aisée et ce par plusieurs portes d'entrée. Le territoire se trouve sur le premier plateau du Jura, de ce fait sa situation géographique engendre une rupture par rapport aux

espaces de plaine desservis par le réseau autoroutier. Cette rupture reste relative et à nuancer.

4 portes d'entrée principales peuvent être identifiées et 4 portes d'entrée secondaires. Le territoire est donc relativement ouvert sur l'extérieur.

3.1.2. Accessibilité au bourg-centre

_ Accessibilité au bourg-centre :

Orgelet est facilement accessible depuis l'ensemble du territoire. 50 % des villages sont situés à moins de 10 minutes du centre d'Orgelet, seul le village de Saint-Laurent-la-Roche est situé à plus de 15 minutes.

Par rapport à Arinthod, seuls 3 villages sont situés à moins de 15 minutes, Chambéria étant situé à égale distance (temps de parcours) d'Arinthod et d'Orgelet.

Par rapport à Lons-le-Saunier, 5 villages sont situés à moins de 15 minutes. Saint-Maur et Poids-de-Fiole sont situés à égale distance d'Orgelet et de Lons-le-Saunier.

Pour Nogna mais surtout pour Saint-Laurent-la-Roche, il est plus rapide de rejoindre Lons-le-Saunier qu'Orgelet.

Les temps de parcours sont globalement peu importants et ne sont pas nécessairement déterminants dans les comportements (choix de consommation ...).

3.1.3. Accessibilité au bourg-centre

La RD 470 fait l'objet d'un transit important. 6000 véhicules l'empruntent quotidiennement dont 11 % de poids lourds.

C'est une voie de passage obligée pour relier la ville préfecture depuis une partie importante du sud jura.

C'est aussi un itinéraire emprunté par des poids lourds souhaitant éviter les autoroutes. Au lieu de prendre l'A39 / l'A40 / l'A 404, ils « coupent » à travers le massif jurassien et traversent par conséquent le territoire.

D'autres phénomènes sont générateurs de transit, c'est en particulier le cas de la liaison entre l'usine Smoby d'Arinthod et le site de stockage de Moirans. De nombreuses allées et venues de poids lourds sont ainsi générées.

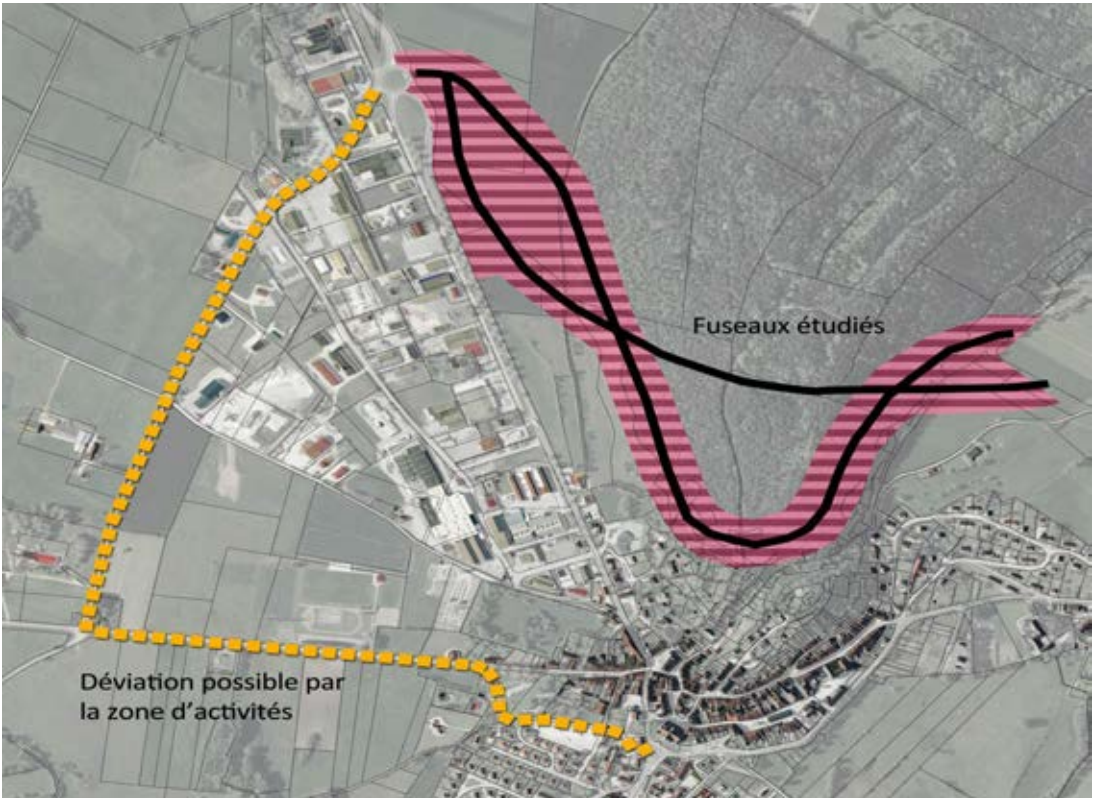
Ce transit est particulièrement nuisible pour le centre d'Orgelet, seul espace urbain traversé par la RD470 prolongée par la RD 52.

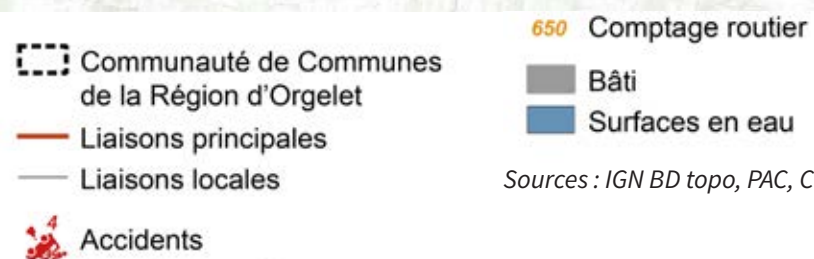
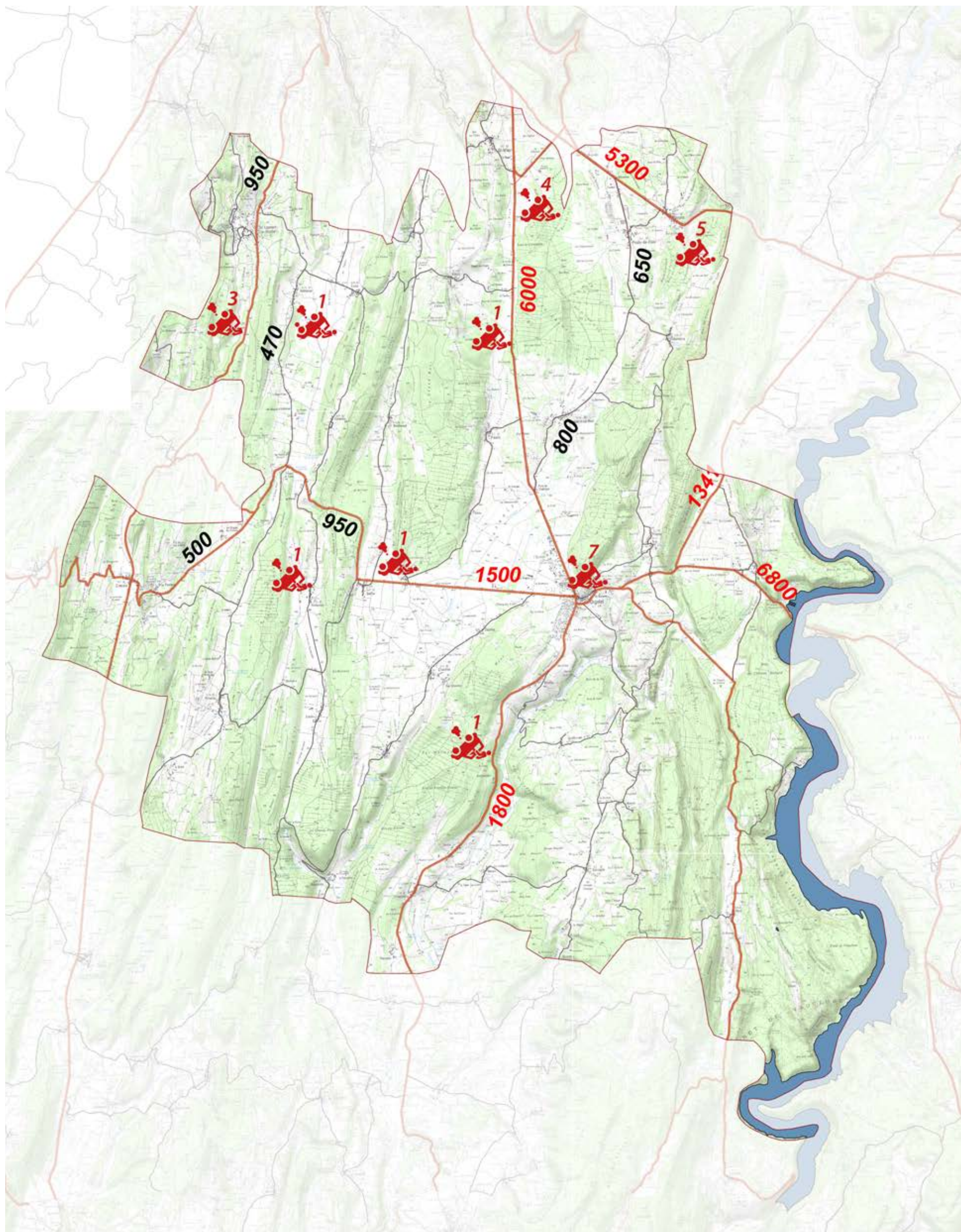
Plusieurs projets de déviation ont été étudiés au cours des décennies passées. Aucun n'a abouti. Coûts, impacts sociaux et environnementaux ont eu raison de ces

différents scénarios aux ambitions parfois marquées : projet de viaduc surplombant la ville, Projet de tunnel sous le mont Orgier.

Un projet plus modeste mais aussi peut-être plus réalisable est à l'étude. Il consiste à dévier la circulation depuis le rond-point de la fromagerie vers la zone d'activité. Ce projet présenterait l'avantage de dévier les flux de transit notamment des poids lourds

sans éloigner de manière trop radicale le flux du centre-bourg et des commerces.





Sources : IGN BD topo, PAC, Comité Départemental du Tourisme PDIPR

3.2. Une circulation peu dense, une faible accidentologie.

Les voies les plus fréquentées sont la RD 470 et la RD 678 avec respectivement 6000 véhicules jour et 5 800.

La RD 109 (Arinthod / Orgelet) suit avec 1900 véhicules jours dont 12 % de PL.

La connexion « Orgelet – Pont-de-Poitte » par la RD 49 compte 1340 véhicules jour. L’axe entre Orgelet et Beffia voit circuler environ 1500 véhicules jours.

La D117 compte un peu moins de 1000 véhicules jours.

Ces niveaux de trafic sont considérés comme assez faibles. La circulation est fluide sur l’ensemble du territoire, il n’y a pas de point de congestion.

3.2.1. Quelques pics de densités

De manière ponctuelle mais répétée, des pics de fréquentation sont enregistrés sur des axes à faible gabarit. C’est notamment le cas de la RD 2 ou encore de la RD 51 qui constituent des voies d’accès vers le Pays

Lacs et vers le Haut-Jura pour un bassin de population relativement important. Cela engendre localement dans les villages traversés quelques gênes ou des situations vécues comme dangereuses.

3.2.2. Quelques pics de densités

- _ Le transit au centre d’Orgelet,
- _ La circulation de poids lourds dans Ronthonay et qui pourrait s’accroître avec l’implantation d’une unité de méthanisation. Une solution consisterait à ouvrir aux poids lourds la RD 163.
- _ Le raccourci par la RD60 à la Tour-du-Meix.

Cette ancienne voie reste assez fréquentée et utilisée comme raccourci par les connaisseurs. La voie est étroite, l’urbanisation dense le transit routier est mal vécu par les riverains. De nombreuses traversées de village notamment le long des axes les plus fréquentés ont fait l’objet d’aménagements dissuasifs pour faire ralentir la circulation. Cette stratégie fonctionne.

Exemples d’aménagements réalisés : feux à Nogna, chicanes à Poids-de-Fiole ou espace dédié aux piétons à Onoz.



Aménagement rue de l’église à Onoz

3.2.3. Accidentalité entre 2005 et 2014

Entre 2005 et 2014, on enregistre 0,7 accidents corporels pour 1000 habitants. La moyenne nationale s’établit à 0,9.

L’accidentalité reste modérée à l’échelle du territoire.

- Quelques secteurs accidentogènes se détachent nettement :
- _ La RD 470 au niveau d’Orgelet,
 - _ La RD 678 au niveau de Nogna/Poids-de-Fiole,
 - _ La RD 117 au niveau de Saint-Laurent-la-Roche.

Dont piétons

Source : PAC - DDT39

Nombre d’accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Bléssés légers
24	11	18	11
	2		



Réseau Jurago - Source : site internet de Jurago.



Plaquette du transport à la demande mis en place par Jurago - Source : site internet de Jurago.

4. LES TRANSPORTS EN COMMUN

4.1. Les lignes de bus de la régie départementale des transports

4.1.1. Ligne 801 Lons le saunier à Saint-Claude

La ligne 801 dessert Orgelet ainsi qu'un certain nombre de communes de la CCRO.

Fréquence quotidienne :

Lons > Orgelet arrivée à :

Lundi : 06h13 – 09h39 - 12h52 - 16h47 – 17h47 – 18h47 -

Mercredi 12h52 – 17h47

Autres jours de semaine : 12h52 - 16h47 – 17h47 – 18h47 -

Samedi : 07h45 – 08h13 - 12h52 -17h47

Orgelet > Lons départ à :

Lundi : 06h49 – 07h00 – 07h05 – 09h47 – 13h13 – 19h08

Autres jours de semaine : 07h05 – 13h13 - 16h25 (vendredi) – 19h08

Samedi : 07h05 – 13h13 - 17h58

Cette ligne dessert :

_ LA TOUR DU MEIX Pont de la Pyle

_ LA TOUR DU MEIX (LA) Mairie- École

_ PLAISIA RD470

_ ORGELET Salle Polyvalente

_ DOMPIERRE/MONT Place Eglise

_ MARNEZIA D470

_ POIDS DE FIOLE Village

_ SAINT MAUR Village

_ SAINT MAUR Retour de la Chasse et/ou lotissement

Tous les arrêts ne sont passés systématiquement desservis.

4.1.2. Ligne 802 - Lons le saunier – Saint Julien

Cette ligne dessert :

_ CRESSIA Place Ecole

_ SAINT LAURENT LA ROCHE D117

_ SAINT LAURENT LA ROCHE Village bas

_ ARTHENAS Place Eglise

_ ESSIA Village

Elle dessert le lycée Jean Michel. Il y a un aller le matin et un retour le soir.

D'autres lignes fonctionnent de manière plus ponctuelle. La 814 relie Lons le Saunier à Arinthod via orgelet, elle fonctionne essentiellement les lundi et vendredi.

4.2. Le transport scolaire

Le ramassage scolaire est assuré par le département.

Toutes les communes de la communauté de communes sont desservies. Des arrêts de bus protégés sont disposés dans chaque village.

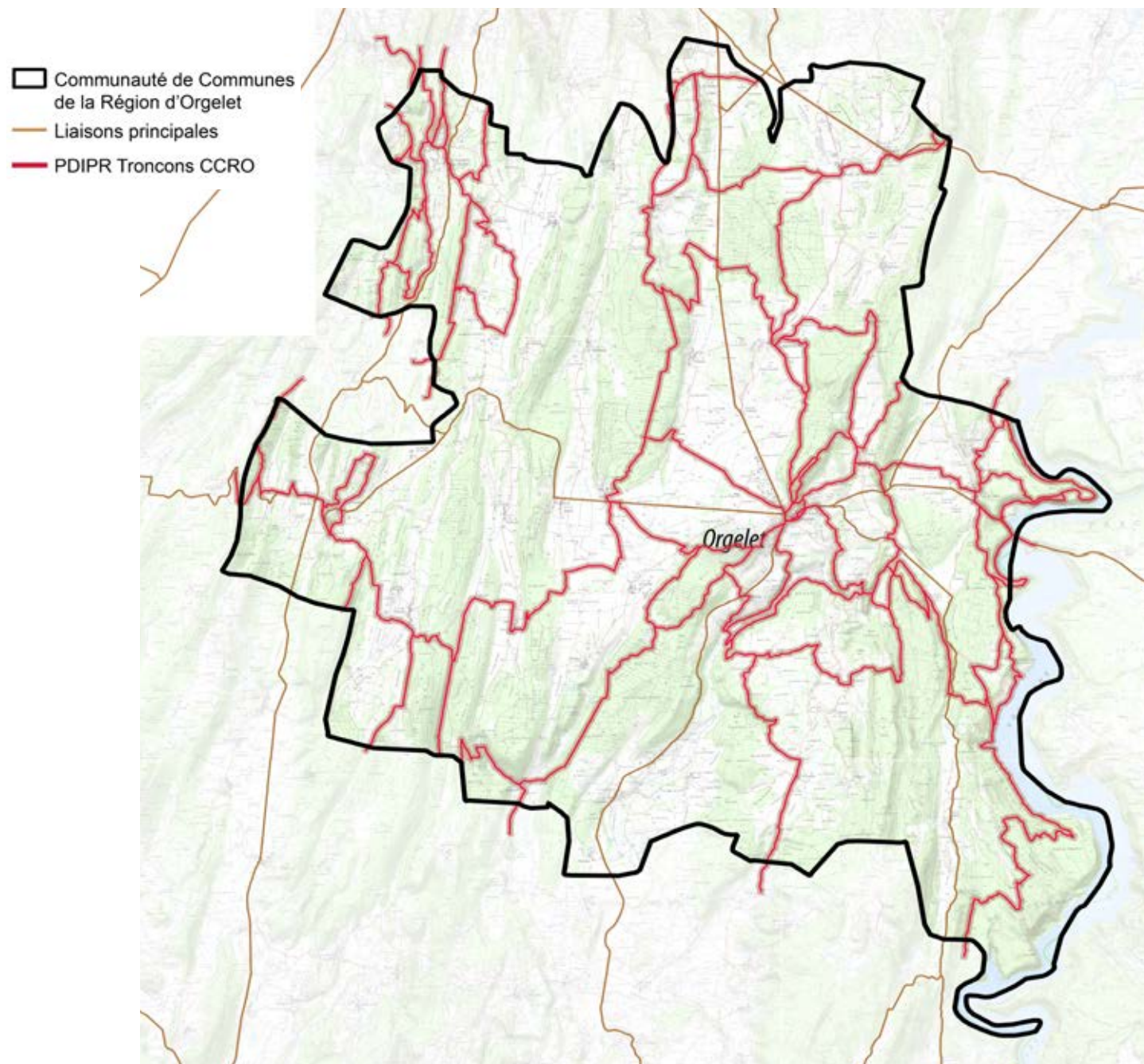
Les bus scolaires sont accessibles à tous les usagers moyennant un prix unique de 2 euros. Ce service est peu utilisé.

4.3. Transport à la demande

Face à l'augmentation des besoins de transport des personnes des communes du territoire vers le bourg-centre d'Orgelet, le CIAS de la Région d'Orgelet a décidé de renforcer le service de transport à la demande le vendredi matin, jour du marché à Orgelet, pour 2€ l'aller-retour.

Ce service permet aux personnes isolées qui rencontrent des difficultés de mobilité, de se rendre le vendredi matin à Orgelet et ainsi avoir accès à tous les services présents sur le bourg-centre : professionnels de santé, pharmacie, médiathèque communautaire, commerces, maison de service au public, banques ...

Les personnes intéressées réservent leur place auprès du secrétariat de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet au plus tard le jeudi avant midi. Le vendredi matin, le chauffeur de taxi va chercher les personnes qui ont réservé à leur domicile et les ramène en fin de matinée.



Tracé du PDIPR sur la CCRO - Sources : IGN BD topo, PAC, Comité Départemental du tourisme, PDIPR



Cheminement doux au cœur d'un quartier pavillonnaire d'Orgelet



Passage piéton au cœur du bâti d'Alièze



Cheminement doux au cœur du village d'Onoz



Entre Moutonne et Orgelet, piétons et cyclistes sont en difficulté.



Dans les quartiers pavillonnaires, les véhicules légalement stationnés obstruent les cheminements piétons latéraux.



Dans le cœur ancien d'Orgelet, les circulations piétonnes sont difficiles, ne parlons pas d'accessibilité...

5. LES MODES DOUX

5.1. L'offre cyclable

Il n'existe aucune infrastructure dédiée sur le territoire.
Seuls quelques tronçons de pistes cyclables plus ou moins adaptées ont été aménagés de manière très localisée à l'occasion

d'aménagements de voiries. C'est le cas le long de l'avenue de Franche Comté à Orgelet, cela reste très anecdotique à l'échelle du territoire.

Les axes les plus fréquentés n'offrent aucune protection (pas de sur-largeur) pour les cyclistes.

5.2. Les déplacements piétons

5.2.1. La situation du bourg-centre

_ Un centre historique où la circulation est apaisée (hors horaires d'arrivées et de sorties scolaires). Les déplacements doux sont cependant contraints par l'omniprésence des voitures en stationnement qui occupent souvent tout ou partie des trottoirs.

_ De nouvelles centralités difficiles à joindre pour les piétons et les cyclistes (supermarché, maison de santé...). Le trottoir est étroit alors que le flux de circulation est important.

_ Les abords de l'école primaire sont desservis par des trottoirs étroits et encombrés de véhicules.

_ La rue des Fossés (RD 470) est quasiment impraticable pour les piétons et les cyclistes. Les trottoirs sont très étroits, l'emprise publique en générale est étroite et inadaptée aux flux de circulations et surtout des poids lourds qu'elle connaît.

5.2.2. Les villages ruraux de la CCRO

Dans les villages, les situations sont variables : le long des axes fréquentés , des trottoirs garantissent la sécurité des usagers (exemple de Nogna). En dehors de ces axes, les voies ont un caractère mixte et en règle générale la cohabitation auto/ piéton se passe sans difficultés. Quelques trajets réservés sont aménagés localement assurant des liaisons entre deux voies, à travers des îlots bâtis, vers des équipements collectifs.

En dehors des espaces urbanisés, le réseau viaire n'offre aucune protection aux piétons.

Le réseau de chemins agricoles ou forestiers est utilisé à des fins de loisirs que ce soit par les piétons ou par des VTTistes. Quelques conflits d'usage sont susceptibles d'être

engendrés notamment lorsque les chemins traversent des pâtures, ce qui est rarement le cas.

Le réseau de modes doux est réduit à son strict minimum, à celui des itinéraires de promenade.

Le Plan Départemental des Itinéraires

de Promenade et de Randonnée (PDIPR) recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT. Il revient à chaque conseil départemental d'établir un PDIPR en application de l'article L361-1 du Code de l'Environnement.

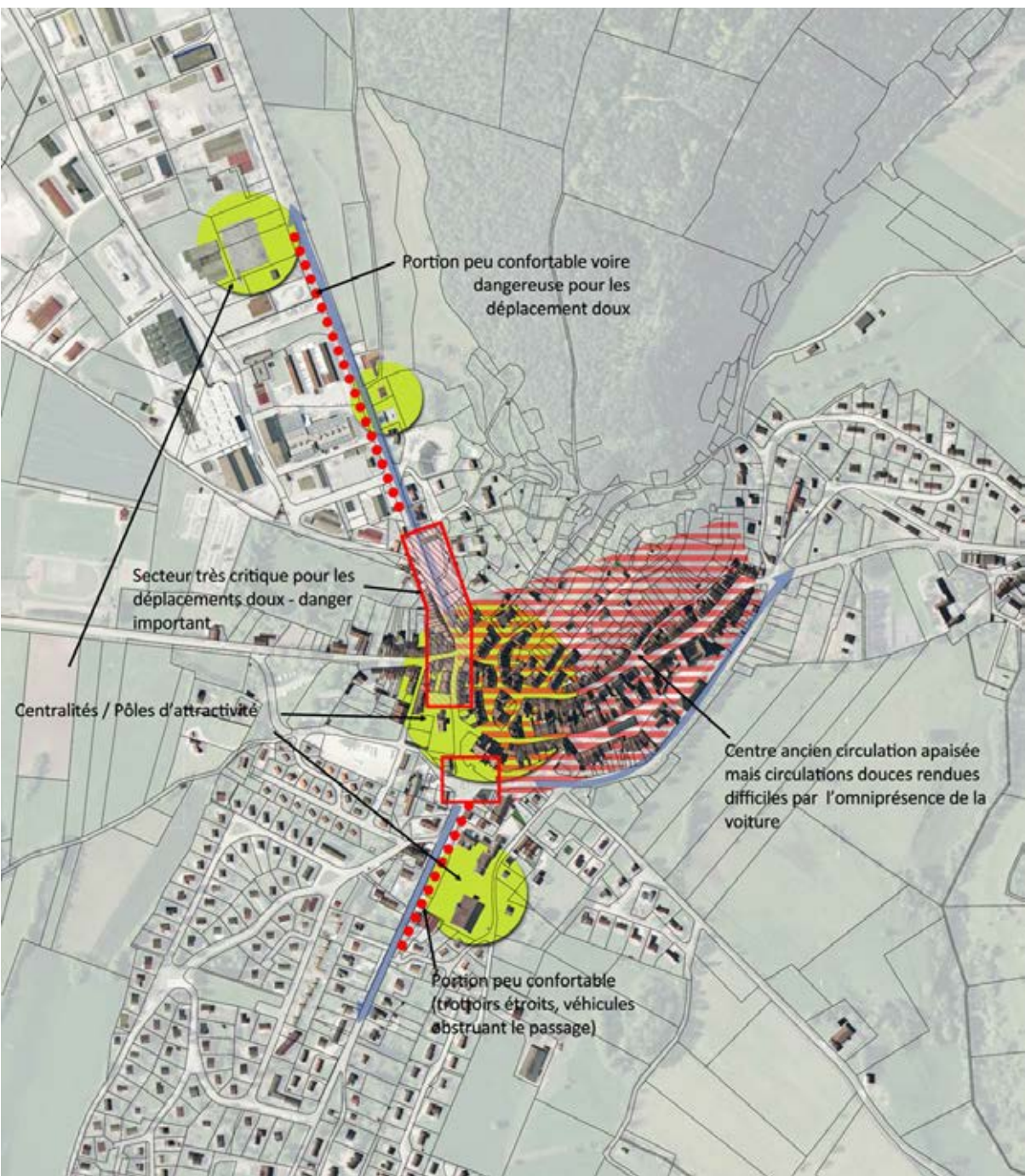
5.2.3. Les liaisons Orgelet - villages proches

Depuis les villages proches il est quasiment impossible de se rendre à pied (ou dans des conditions sécurisées pour les cyclistes) à Orgelet.

C'est le cas depuis Moutonne, Beffia, la Tour du-Meix, Ecrille, Chavéria, Dompierre-sur-Mont, Présilly.

Seul le village de Plaisia est rejoignable

depuis le centre ancien d'Orgelet par une ancienne route désormais préservée de toute circulation automobile.



	Commentaires
Dompierre-sur-Mont	Transit important au cœur du village
Écrille	Projet de sécurisation du village vis-à-vis du trafic routier (excès de vitesse constatés).
La Tour-du-Meix	La commune subit un trafic routier important notamment de personnes qui relient Moirans-en-Montagne à Pont-de-Poitte. Les automobilistes coupent à travers le village via la D 60 : deux carrefours sont alors jugés délicats -> celui de la fontaine entre la rue du Bourg et la rue du Haut et celui entre la rue du Moulin et la rue du Haut au niveau du foyer (le panneau STOP est très peu respecté). L'accès au village a été modifié et les élus constatent que le risque n'a pas été diminué mais au contraire accentué avec la réalisation du terre-plein central.
Marnézia	Liaison Nogna – Marnézia : route communale avec un trafic routier important surtout pendant la période estivale.
Mérona	Pas de chemin balisé de randonnée sur la commune. Les promeneurs empruntent directement la route qui relie Plaisia. Quelques problèmes de vitesse ont été notés au niveau du Château en venant de Marnézia et un manque de visibilité pour sortir du parc du château. Les élus souhaitent la mise en place de bandes rugueuses.
Moutonne	Pas de liaisons douces vers Orgelet !!! Il faut prendre des chemins d'AF privés et peu agréables
Nancuisse	Problème de vitesse dans la traversée (descente) du village. Les virages ont été modifiés pour tenir compte des allers et venues des poids lourds.
Nogna	Projet d'une voie douce pour relier NOGNA à vélos, piétons. Le côté de la route sur lequel la voie doit être créée n'a pas encore été décidé. Travaux vers POIDS-DE-FIOLE pour la mise en place d'un trottoir désactivé le long des maisons. La création de cheminements doux est également évoquée pour relier le site des fondations de l'église du moyen-âge au nord du village et pour ressortir sur la rue de la Suisse (projet de développer l'urbanisation sur le foncier communal).
Onoz	Observation d'excès de vitesse sur l'axe principal. La limitation de la vitesse sur cet axe est à mettre en corrélation avec la problématique du passage d'engins agricoles et de grumiers. Projet d'élargir la route au niveau du carrefour avec la route menant à Chavia. La rue de l'église a été sécurisée jusqu'à l'abribus. De nombreuses personnes l'empruntent pour se rendre au cimetière (personnes de Viremont/Cernon).
Orgelet	La question de la traversée d'Orgelet par les poids-lourds : les élus ne souhaitent pas de camions qui polluent ni de trop gros véhicules. La possible déviation pour l'instant envisagée par le Département n'est pas satisfaisante : les élus souhaitent un projet avec une vision globale, raisonner sur Lons - St-Claude que pour du transit. Il faut faire quelque chose d'adapté à une offre commerciale de transit au niveau de la boulangerie. Liaisons douces : projet de créer un cheminement vélo/piéton de la Place aux Vins pour se rendre à la maison médicale.
Pimorin	Beaucoup de circulation notamment les WE car axe de liaison vers le Haut-Jura et la région des Lacs. La commune projette de réaliser des aménagements pour ralentir la circulation
Plaisia	La création de l'échangeur sous la route date de la création du barrage de Vouglans vers 1968-1970. Le tunnel n'était réservé qu'au bétail au départ. La route départementale n°71 pour aller sur Orgelet a été déclassée. Les liaisons douces et chemins de randonnées doivent être maintenus pour être utilisés le plus aisément possible.
Reithouse	RD : problème de vitesse mais le flux de circulation est faible. Rue du cimetière : un miroir va être mis en place au niveau du carrefour
Rothonay	Important projet de méthanisation Problématique de déplacements à travers le village Crainte des odeurs car site en bordure de village. Pour les déplacements la solution est de faire passer les camions par la RD 163 (orgelet – Beffia – Pimorin) cela permettrait de desservir aussi la scierie située à Echailla. Mais la RD est interdite aux plus de 9 T = il faut changer cette réglementation.
Saint-Maur	Un projet de prolongement de la voie douce sous le quartier du Carmel est en projet (démarrage en 2018) : la voie relierait alors le quartier au village (projet de déplacement de l'entrée du village). Le carrefour pour sortir du lotissement du Champ Guerin est jugé un peu dangereux par manque de visibilité. De même, le carrefour sous la Mairie pourrait être sécurisé.
Sarroгна	Installation de ralentisseurs sur la Grande rue de Sarroгна. La commune est située à 30 minutes d'Oyonnax, de Saint-Claude. Lons et Orgelet sont facilement accessibles.

Recensement des problématiques en matière de déplacements sur les communes de la CCRO - Source : entretiens avec les élus



Aire de covoiturage d'Orgelet

6. COVOITURAGE

Un Schéma départemental de covoiturage a été mis en place en 2013 à l'échelle du département.	de covoiturage, une plateforme internet de mise en relation des usagers, des actions de communication et d'animation du dispositif.	sur le territoire sont : 1 aire de covoiturage de 10 emplacements à Orgelet située en bordure sud de la zone industrielle.
Ce schéma prévoit l'aménagement d'aires	Une seule aire de covoiturage a été recensée	

7. INTERMODALITÉ

L'intermodalité est inexistante à ce jour sur le territoire du fait de la faiblesse du transport collectif et de l'absence de transports collectifs structurants.

8. LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT

8.1. Quelques données générales

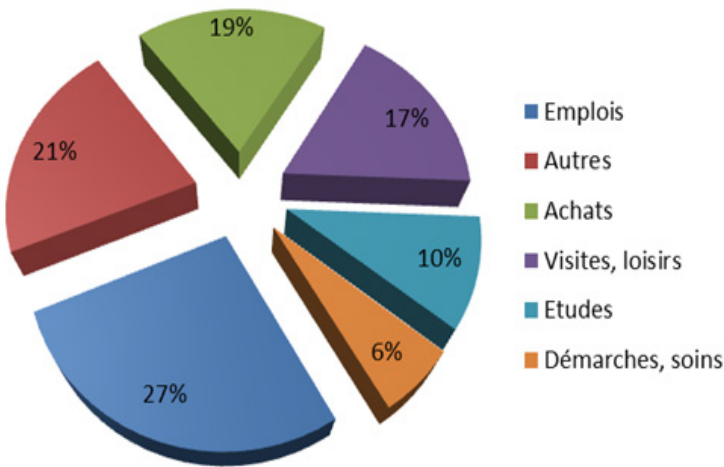
L'enquête nationale Transports et déplacements (ENTD) menée en 2008 donne une image générale des habitudes de déplacements des français. Cette étude commence à dater et ce qui est	valable à l'échelle nationale peut varier considérablement localement en fonction des infrastructures existantes et de l'armature urbaine. Malgré ces travers possibles, l'observation des tendances	données par cette étude peut apporter quelques informations intéressantes.
---	--	--

8.1.1. Les déplacements quotidiens des français évoluent peu entre 1994 et 2008

_3,15 déplacements par jours par personne. Le chiffre diminue très légèrement à 3,1 en Franche Comté. _Le temps de déplacement augmente légèrement 56,3 min en 2008 contre 54,7 en 1994. _La distance augmente aussi légèrement 25,2 km en 2008 contre 23,1 en 1994. Cette distance moyenne avait pré-	cedemment fortement augmenté entre 1982 et 1994, passant de 17,4 km à 23,1. _Les déplacements sont un peu plus nombreux dans les pôles urbains (3,31) que dans les communes rurales ou les communes polarisées (2,94 et 2,98). Appliqué au territoire de la CCRO, on comptabiliserait sur le territoire environ 17 640 déplacements quotidiens.	Dont : _ 13 210 en voiture, _ 2 990 à pied, _ 530 en transport en commun, _ 530 à vélo.
--	--	--

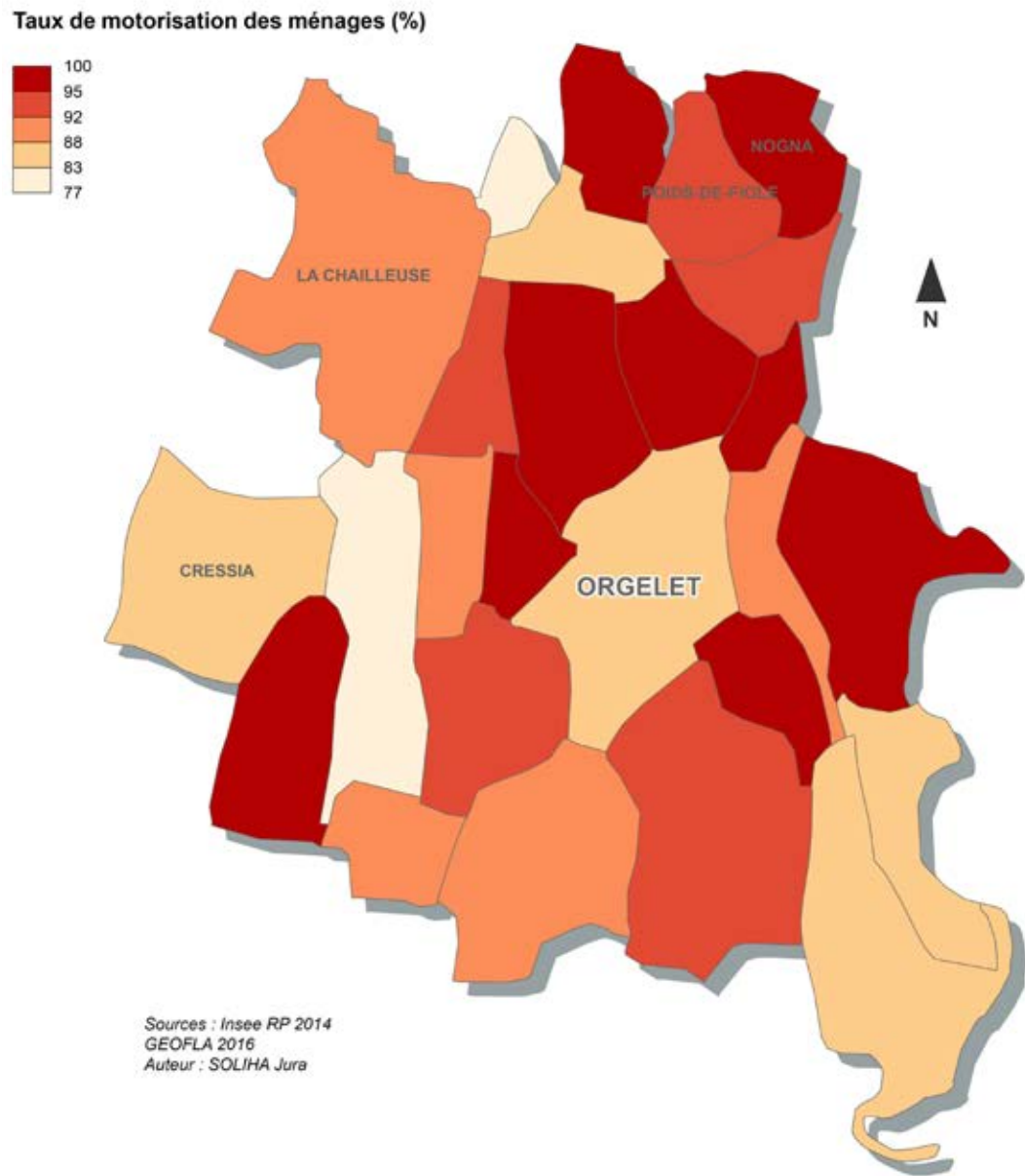
8.1.2. Motifs des déplacements

Le premier motif de déplacements est l'emploi. Les déplacements domicile-travail représentent 27 % des déplacements quotidiens. Les achats constituent le second motif avec 19 % des déplacements, suivent les visites et les loisirs 17 % et les déplacements scolaires 10 %.

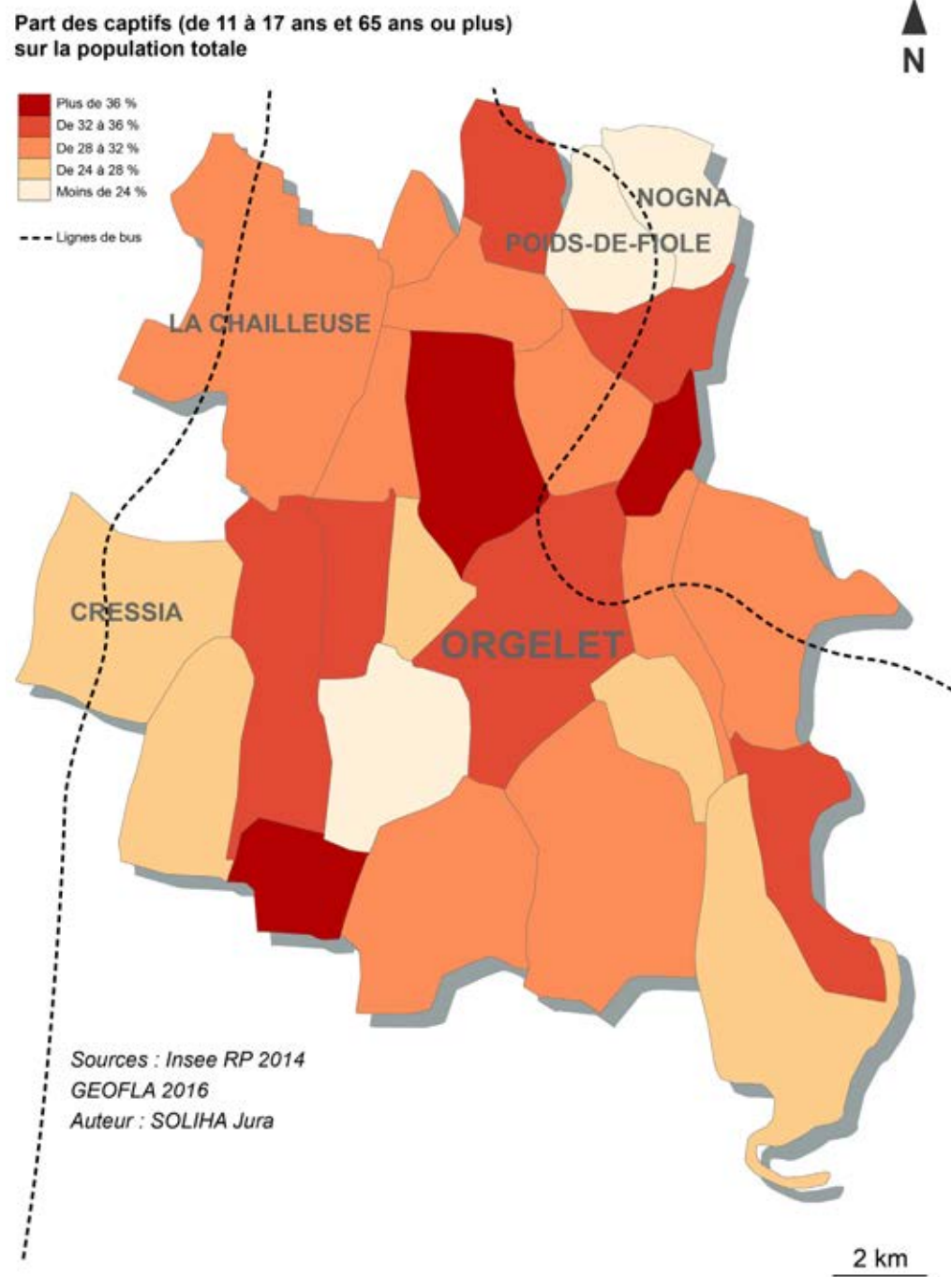


Les motifs des déplacements - Source : ENTD 2008

Taux de motorisation des ménages en 2014 (en %) - Sources : INSEE RP 2014, GEOFLA 2016



Part des captifs (de 11 à 17 ans et les 65 ans ou plus) en 2014 - Sources : INSEE RP 2014, GEOFLA 2016



8.2. LES MODES DE DÉPLACEMENT

8.2.1. Motorisation des ménages

Le taux de motorisation des ménages est influencé par différents facteurs : le lieu de résidence et donc la proximité de l'emploi et des services ; la disponibilité d'autres moyens de transport structurants, le revenu et l'âge du ménage.

Le taux de motorisation de l'INSEE correspond à la part des ménages possédant au moins 1 voiture.

- _ 90.5 % des ménages de la CCRO possèdent au moins 1 véhicule. Le taux est de 87.6 % à l'échelle du département du Jura.
- _ Rotheronay et Courbette ont un taux de motorisation inférieur à 80 %
- _ Orgelet est à 85,4 %.

Un peu moins de la moitié des ménages du territoire (48.2 %) dispose de deux véhicules au moins. Ce taux est largement supérieur à celui du département (40,9 %) ou à l'ex

région BFC (38,5 %).

A l'inverse 9,5 % des ménages ne disposent d'aucun véhicule motorisé, ils sont 12,4 % à l'échelle du département. Cela représente 233 ménages à l'échelle de la CCRO.

8.2.2. Les « populations captives »

Les 233 ménages ne disposant pas de véhicule motorisé sont pour près de la moitié résidents à Orgelet.

La proximité des services et des commerces limite la dépendance à l'automobile, aux transports en commun ou à des tierces personnes.

- _ 84 % sont des retraités.
- _ 8 % sont des ouvriers ou employés
- _ 8 % sont des personnes sans emplois.

Un taux de captifs de 30,5 %

Les captifs des transports en commun sont les personnes de 65 ans ou plus et celles âgées entre 11 et 17 ans. Elles sont susceptibles soit pour des raisons de santé soit pour des raisons légales de ne pas avoir accès à un véhicule motorisé. De ce fait, elles peuvent se retrouver captive de transports en commun (ou de l'intervention d'une tierce personne). La faible desserte

du territoire par le réseau de transport en commun accroît les difficultés de cette population. Le transport à la demande est une réponse forte apportée par la collectivité à cette problématique. Sur le territoire de la CCRO, on recense 9,2 % de personnes âgées entre 11 et 17 ans et 21,3 % de 65 ans ou plus. Il n'y a pas de répartition spécifique à l'échelle du territoire.

8.2.3. Les flux domicile / travail

a) Un solde négatif à l'échelle du territoire

Les données 2014 de l'Insee nous donnent une idée des déplacements quotidiens des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail. Pour mémoire, les actifs ayant un emploi (et résidant sur le territoire de la CCRO) sont au nombre de 2455.

1268 d'entre eux quittent le territoire intercommunal quotidiennement pour aller travailler soit plus de 50 %.
138 sortent du département du Jura, 497

vont à Lons le Saunier et 633 travaillent sur une autre commune jurassienne hors Lons le Saunier et hors CCRO.

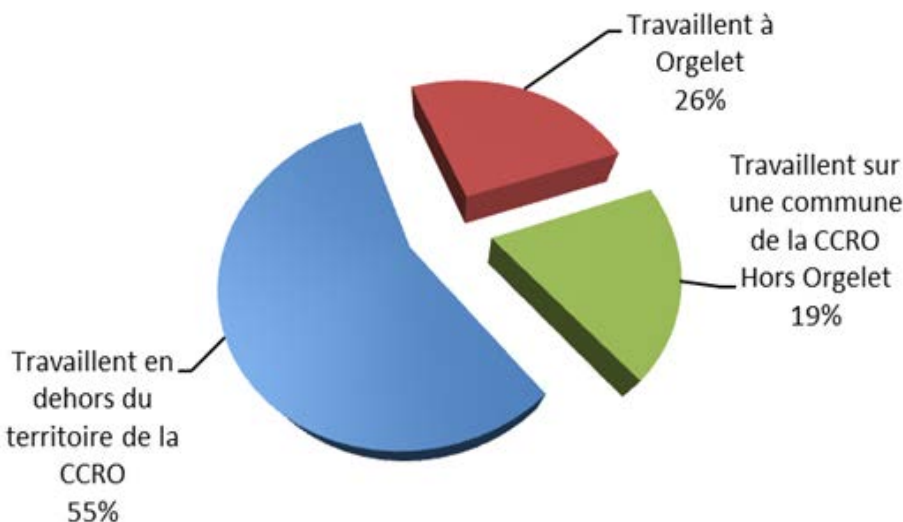
Dans le sens inverse, 504 personnes entrent sur le territoire de la CCRO pour y travailler. 62 viennent de l'extérieur du département, 61 viennent de Lons-le-Saunier, le reste est en provenance d'une autre commune du département.

Le solde est nettement négatif : - 764 actifs. Cela illustre la dépendance du territoire par rapport aux bassins d'emplois environnants (indicateur de concentration d'emplois de 67.4 %).

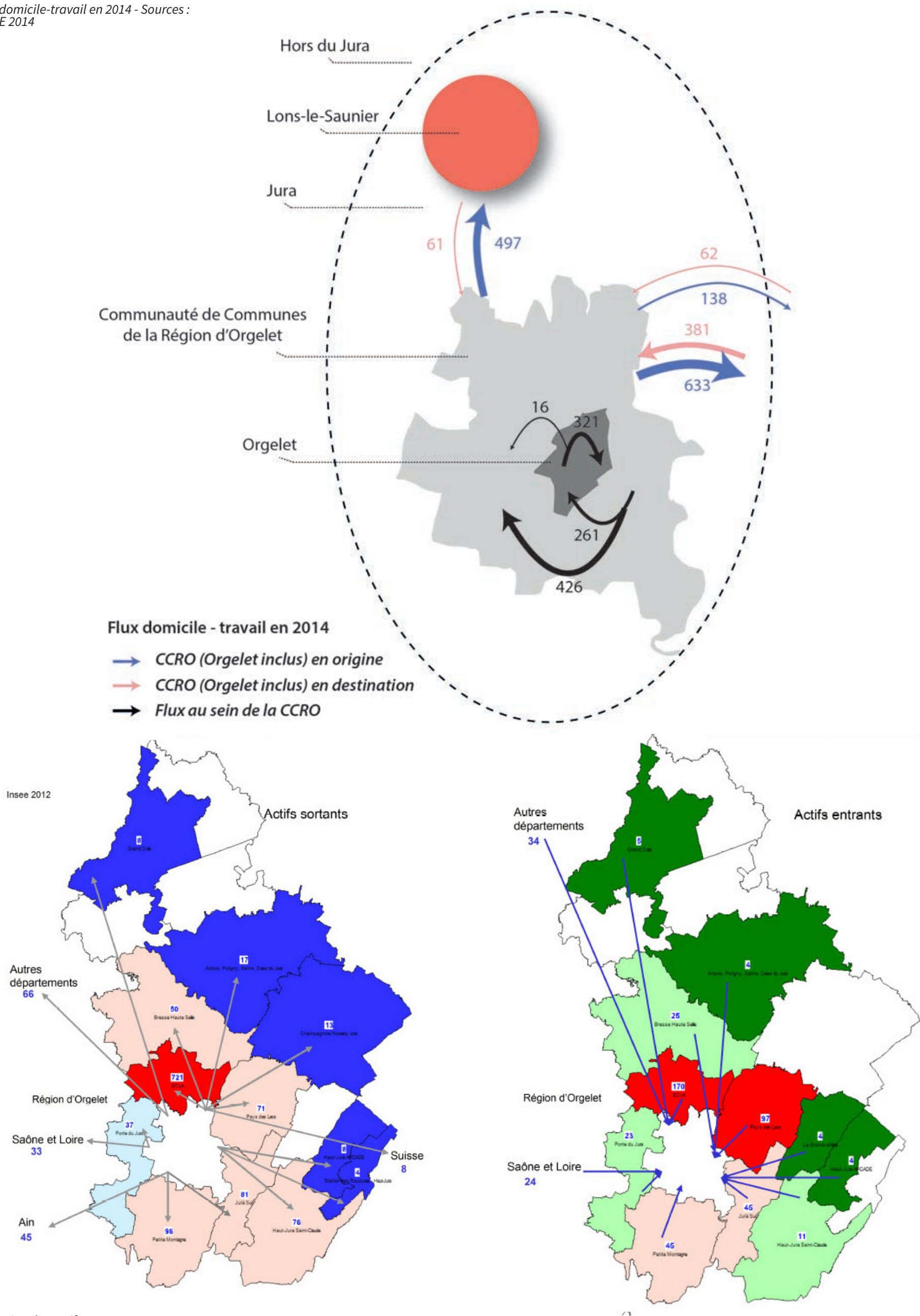
b) Les déplacements au sein du territoire de la CCRO :

Le territoire d'Orgelet est le principal pourvoyeur d'emplois sur le territoire. 321 actifs résident et travaillent sur la commune. 261 actifs résidant au sein de la CCRO entrent dans Orgelet chaque jour pour y travailler. Le mouvement inverse ne concerne que 16 actifs (résidant à Orgelet et travaillant sur une autre commune de la CCRO). Enfin, 426 personnes résident et travaillent sur une commune de la CCRO autre qu'Orgelet. Une part importante d'entre résident et travaillent sur la même commune (c'est souvent le cas des agriculteurs par exemple).

Les actifs résidant sur le territoire



Source : INSEE 2014



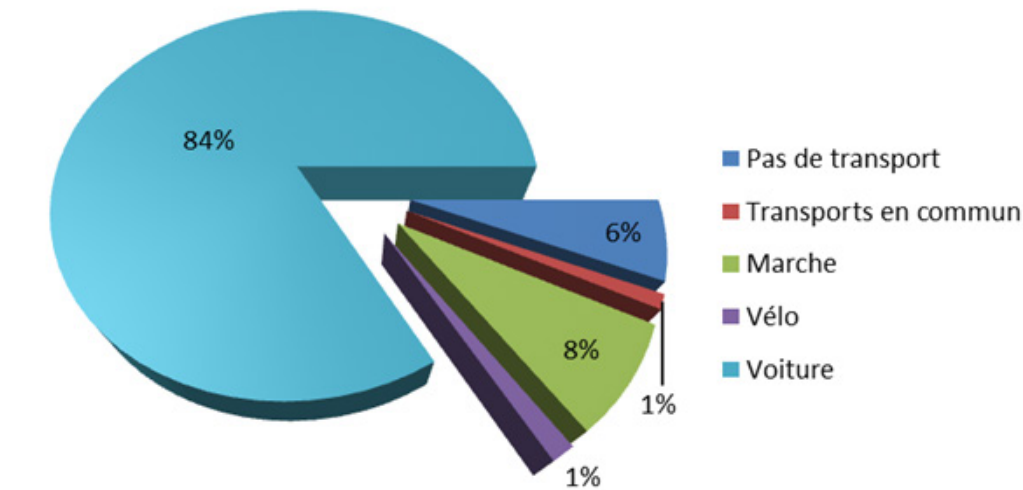
Migration des actifs - Sources : INSEE 2012 - PAC DDT39

c) Les déplacements au sein du territoire de la CCRO

La voiture est de très loin le mode de déplacement majoritaire pour les trajets domicile-travail (84 %).

Les transports en communs et l’usage du vélo sont anecdotiques.

Les actifs ont la possibilité d’emprunter les bus scolaires ou les quelques lignes régulières mais cela offre très peu de souplesse en matière d’horaires.
Pour ce qui est du vélo, la météo limite son usage une partie de l’année (sauf si l’on ne dispose d’aucun autre moyen de transport) et l’absence d’infrastructures dédiées et sécurisées limite le nombre d’usagers potentiels.



Moyens de transports des actifs de la CCRO - Source : INSEE 2014

	Stationnement VL (emplacements publics)	Stationnement vélo	Commentaires des élus
Alièze	3 places square « aux buits » 5 places (résidentiel – centre village) 3 places (église)		Il existe un problème de stationnement au niveau du cimetière : il faudrait délimiter 3 places
Beffia	5 places (mairie) 10 places (terrain de pétanque)		
Chambéria	25 places (mairie)		
Chavéria	30 places (mairie / salle des fêtes) 4 places (Chatagna)		
Courbette			Difficultés de stationnement dans le coeur du village
Cressia	12 places (entrée nord du village) 25 places (mairie)		
Dompierre-sur-Mont	10 places (mairie) 5 places (square entrée ouest) 6 places (nouveaux quartier centre-village)	2 places (mairie) 10 places (square entrée ouest)	
Écrille	3 places (mairie) 3 places city stade		
La Chailleuse	40 places - Salle des fêtes d’Arthenas) 6 places -église d’Arthenas) 10 places (centre de St-Laurent-la-Roche) 15 places (belvédère STLR) 10 places (espace sportif STLR) 4 places (mairie d’Essia) 4 places (mairie de varessia) 1 place (chapelle de Varessia)		
La Tour-du-Meix	6 places mairie 20 places (église)		
Marnézia	Pas de stationnements publics		
Mérona	Pas de stationnements publics		
Moutonne	8 places (au milieu du village) 4 places (mairie)		
Nancuise	6 places (mairie)		
Nogna	15 places (aire de jeux) 10 places (grande rue entrée ouest) 7 places (lotissement) 4 places (mairie) 6 places (rue du faubourg)	5 places (arrêt de bus)	Il manque du stationnement pour la salle des fêtes.
Onoz	7 places (église) 25 (cour de la mairie)		
Orgelet	Centre ancien : 9 places - (place au vin) 3 places (réglementées rue du commerce) 8 places (rue du commerce) 12 places (place Marnix) 23 places (place de l’église) dont 5 formalisées 35 places (place du bourg de Merlia) 16 places (rue du chanoine Clément) 13 places (parking de la maison de la presse) 6 places (place des déportés) 21 places (le long de la rue de la République) Stationnement résidentiel généralisé le long des rues du centre ancien. 20 places rue du faubourg de l’orme 19 places (Place du colonel Varroz) 46 places (collège) 10 places de covoiturage (zone industrielle) 54 places (maison de santé - services de secours)	Non recensées	La question du stationnement est importante dans la partie ancienne du bourg : il existe des parkings mais pas de stationnements individuels pour les particuliers.
Pimorin	15 places (salle des fêtes) 10 places (mairie)		
Plaisia	10 places (mairie)		
Poids-de-Fiole	10 places (écoles)	12 (places aire de jeux) 11 (école)	
Présilly	20 places (mairie)		
Reithouse	20places (mairie + espace central)		
Rothonay	50 places 8 places (église)		
Saint-Maur	20 places (la Croix Rochette) 10 places (sous l’église) 2 places (lavoir village)		
Sarroгна	+6 places mairies		

Recensement des capacités en stationnement sur les communes de la CCRO + commentaires - Sources : entretien avec les élus, terrain

9. STATIONNEMENT

9.1. L'adéquation des capacités de stationnement (offre / demande)

Le PLUi dresse un inventaire des capacités de stationnement et expose quelles sont les possibilités de mutualisation de ces capacités.
Un des enjeux est de limiter les surfaces artificialisées et imperméabilisées que

représentent les aires de stationnement. Il s'agit aussi pour les collectivités d'évaluer l'offre au regard des besoins et de mettre en place si nécessaire des moyens d'action pour remédier à d'éventuelles difficultés. Pour cela, la capacité en stationnement

(public)de chaque commune a été évaluée par une approche de terrain. Les élus ont été interrogés lors d'entretiens sur les problématiques rencontrées sur leur territoire.

9.1.1. Besoins en stationnement liés aux équipements publics / collectifs :

Chaque village dispose d'une capacité plus ou moins importante aux abords de ses principaux équipements collectifs, en général aux abords de la mairie.

Cette capacité est adaptée aux besoins courants.

Quelques communes relatent un manque de places et envisagent des solutions notamment dans le cadre du PLUi.
C'est le cas aux abords de la salle des fêtes de Nogna, ou encore au cimetière d'Alièze.

Cas spécifique d'Orgelet : en journée, le stationnement au pied des commerces est

parfois saturé, les véhicules se garant sur des zones interdites alors que 50 ou 100 m plus loin les aires de stationnement sont quasiment vides. Au-delà des questions de capacité en stationnement, ce sont les comportements et les «mauvaises habitudes» qui posent des difficultés.



Source : AMI Revitalisation du bourg-centre d'Orgelet, URBICAND et SOLIHA Jura - COPIL 27/10/2017



La place centrale de Reithouse sert de lieu de rencontre, d'espace de jeux mais aussi d'aire de stationnement



Des réglementations pas toujours respectées - Orgelet



Des parkings pour vélos à l'école de Poids-de-Fiole



Des parkings pour vélos l'arrêt de bus de Nogna

9.1.2. Stationnement résidentiel

Dans les parties bâties les plus denses où les constructions ont été réinvesties par des ménages, quelques difficultés peuvent apparaître. Les travées de constructions n’offrent pas de garage (ou pas en suffisance) et le stationnement se fait sur l’espace public. Ces difficultés sont cependant très localisées et peu d’élus en ont fait état.

Dans le centre d’Orgelet, les stationnements publics servent de stationnement résidentiel le soir. Cette mutualisation de fait fonctionne assez bien.

La revitalisation du bourg-centre et la reconquête du parc vacant pourraient générer des besoins supplémentaires. Cette problématique fait partie intégrante

des réflexions en cours dans le cadre du programme de revitalisation.

Le stationnement résidentiel ne pose pas de difficultés sur le territoire.

Globalement la capacité existante répond aux besoins.

9.2. Réglementation du stationnement

Seules quelques places de stationnement sont réglementées dans le cœur d’Orgelet.

Le stationnement est autorisé pour une durée de 20 minutes, un disque est imposé.

9.3. Capacité de mutualisation

Cette thématique intéresse principalement Orgelet.

Les constats sont les suivants :
Une capacité en stationnement poussée à son maximum dans le centre ancien, au détriment de la qualité des espaces publics et des cheminements piétons.
Les trottoirs sont en effet obstrués par les véhicules en stationnement.
Cependant cela permet de satisfaire les besoins résidentiels.

Les aires de stationnements liées aux activités économiques et qui se vident le soir sont éloignées du centre ancien et des espaces résidentiels en général.

Le supermarché et les équipements de santé sont trop éloignés pour envisager une utilisation par les résidents du centre-bourg. Dans ce cadre, la mutualisation entre besoins résidentiels et disponibilités (supermarché...) paraît peu réalisable. D’autres formes de mutualisation devront être recherchées sur des espaces plus proches du centre-bourg.

9.4. Stationnement des cycles

Orgelet dispose de quelques places affectées aux cycles.

On en recense à l’école et sur l’aire de loisirs de Poids de Fiole, sur l’aire de jeux de Dompierre-sur-Mont ou encore à Nogna.

Elles sont cependant rares et manifestement en nombre insuffisant notamment sur la zone commerciale ou la zone d’activités d’Orgelet.

L’aménagement d’infrastructures dédiées aux modes doux devra s’accompagner du déploiement de capacités de stationnement.

9.5. Rechargement des véhicules électriques

Aucune borne n’est accessible aux véhicules électriques sur le territoire.

Le Conseil Départemental a prévu l’installation de 46 bornes à l’échelle départementale ; Orgelet a été identifiée pour l’installation d’une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) mais rien n’a véritablement démarré pour l’instant.

CONCLUSION

Le territoire éprouve certaines difficultés quant à la logique de transport et se retrouve tout de même dans un certain isolement notamment pour les villages ruraux. En effet, la CCRO se retrouve éloignée de tout système de transport collectif efficace (rail notamment) à l’exception d’une ligne de bus entre Saint-Claude et Lons-le-Saunier.

L’offre actuelle présente de nombreuses faiblesses notamment sur les publics plus fragiles ou dépendants comme les seniors et les jeunes, le territoire étant particulièrement orienté « tout

voiture ».

La CCRO s’est déjà engagée vers un projet de Transport à la Demande notamment pour permettre un accès au marché d’Orgelet aux seniors.

Les enjeux se concentrent principalement sur la capacité au territoire à répondre aux besoins de déplacement de ces publics cibles tout en assurant un rapprochement des services grâce aux nouvelles technologies et donc la capacité à proposer un débit suffisant pour les données.